

- Valoriser les boisements humides à proximité des espaces habités (bois de Capéranie, bois des Artigots)
- Sensibiliser les propriétaires pour limiter l'imperméabilisation des jardins
- Créer un règlement de voirie qui intègre la gestion paysagère des fossés et passages busés
- Accompagner le développement et l'usage des étangs



Festival des cabanes_Annecy



Chaise longues_Itawa



Platelage surélevé_Atelier Bivouac



Platelage surélevé_Dérive

Contexte

Deux bois urbains sont présents au sud de la D242 le long des ruisseaux. Le Bois de Capéranie le long du ruisseau de Cante-Rane qui couvre une surface de 16 ha et le bois des Artigots qui couvre 30 ha le long du ruisseau des Prades. Ces habitats de forêt humides connectés à la vallée par la ripisylve des ruisseaux et enserrés par l'habitat et les tissus d'activité présentent des enjeux forts de maintien de la biodiversité et de connexion des habitants à la nature.

Objectif

Cette action vise à réaliser des aménagements légers permettant de développer des usages pédagogiques (classe au dehors, sentier pédagogique, observatoire de la faune, étiquetage de la flore), ludique (cabane, jeux de bille de bois) voire artistique.

Les aménagements développés veilleront à limiter l'impact sur le milieu et notamment sur les sols avec cheminement surélevés pour limiter le tassement du sol. Certaines zones seront également maintenues inaccessibles afin de préserver la tranquillité de la faune.

Maîtrise d'ouvrage

Communes

Acteurs

Département (ENS), CAUE, École d'Izon, Habitants

Financeurs

Agence de l'eau, LEADER

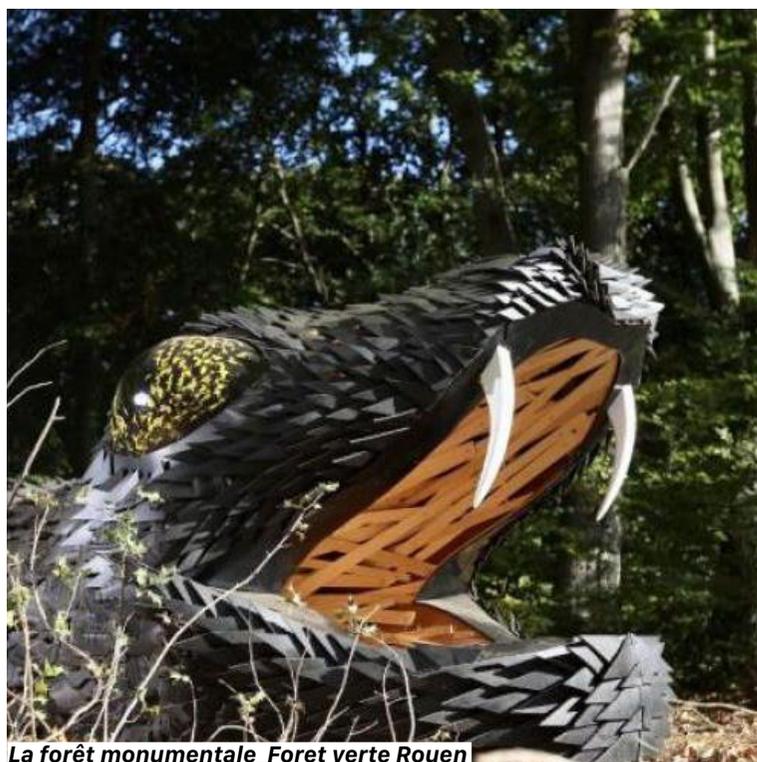
Region : appel à projets Zones humides

À visiter

[La prairie et le bois de Desfonseau Cenac](#)



Arboretum forestier de Mirebel (Jura)



La forêt monumentale_Foret verte Rouen



James Tapscott_ arc-zero nimbus

L' Arboretum de Capéranie

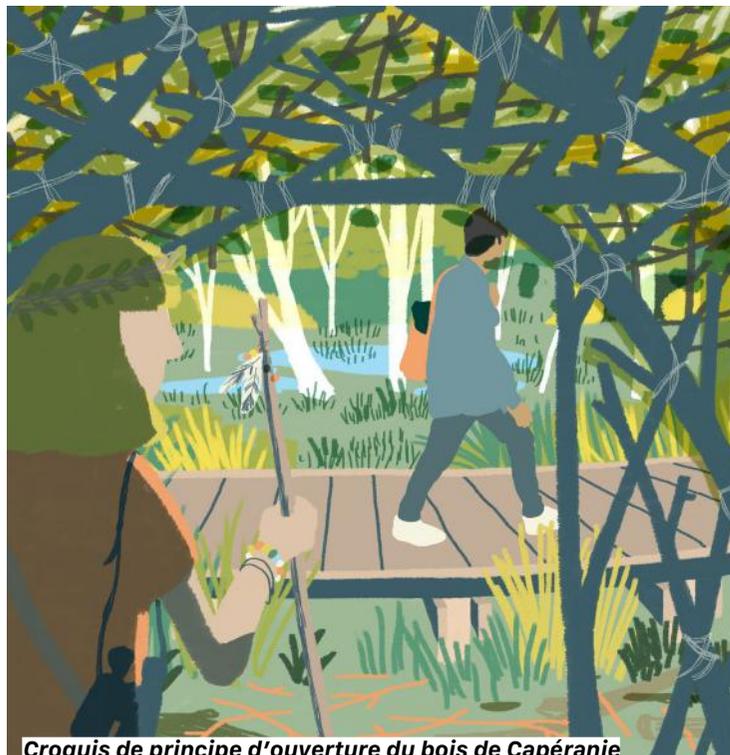
Afin de permettre aux habitants de connaître sa flore, le bois de Capéranie peut devenir un arboretum. Pas question de planter des arbres exotiques venus de l'autre bois du monde, une grande diversité est déjà là ! Des étiquettes réalisées avec les enfants de l'école d'Izon avec le nom français et latin et un dessin des arbres et plantes de la forêt sont disposées le long des chemins.

Le bois enchanté de Capéranie

Dans les contes les forêts sont des espaces mystérieux voir magiques ! Le bois de Capéranie situé à proximité de l'école et des équipements, est donc le terrain de jeux idéal pour que les artistes animent avec leurs œuvres l'imaginaire autour de ce milieu. L'invitation en résidence d'un artiste de land-art, peut interpeller sur ce bois et créer de nouveaux récits questionnant le rapport entre l'humain et la forêt.

Les cabanes des Artigots

Plusieurs cabanes sont déjà présentes dans le bois des Artigots. En veillant à l'impact sur le milieu et au caractère éphémère de ces constructions, il peut-être intéressant d'organiser un concours de cabane afin de faire découvrir ce bois aux habitants.

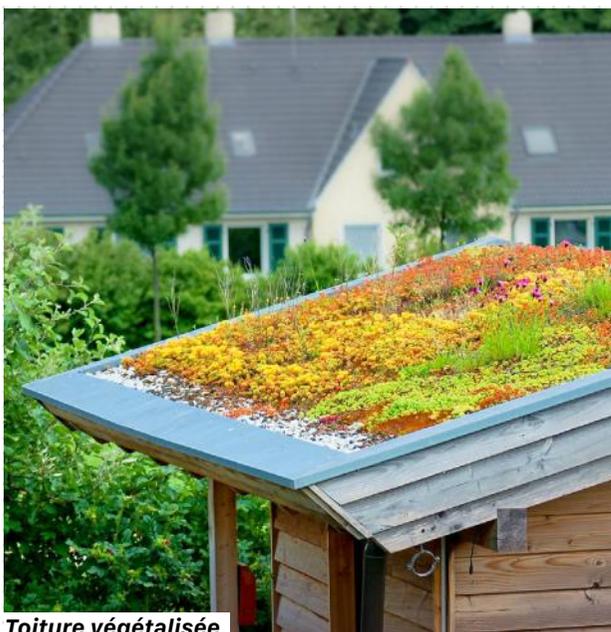


Croquis de principe d'ouverture du bois de Capéranie

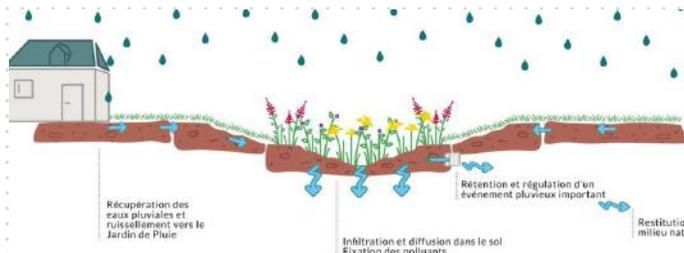
Parcourir le bois de Capéranie

Le bois de Capéranie est aujourd'hui difficile à traverser. Le projet prévoit la création de chemin léger afin de faciliter la découverte du bois et encourager les déplacements vers les équipements préservés de l'automobile. Les chemins seront simplement fauchés pour faciliter et canaliser le passage. Dans les zones les plus humides, des platelages en bois surélevés sont aménagés ponctuellement afin de limiter le tassement du sol. Une nouvelle passerelle est aménagée au-dessus du Cante-rane pour faciliter la desserte de l'ouest de la commune.





Toiture végétalisée

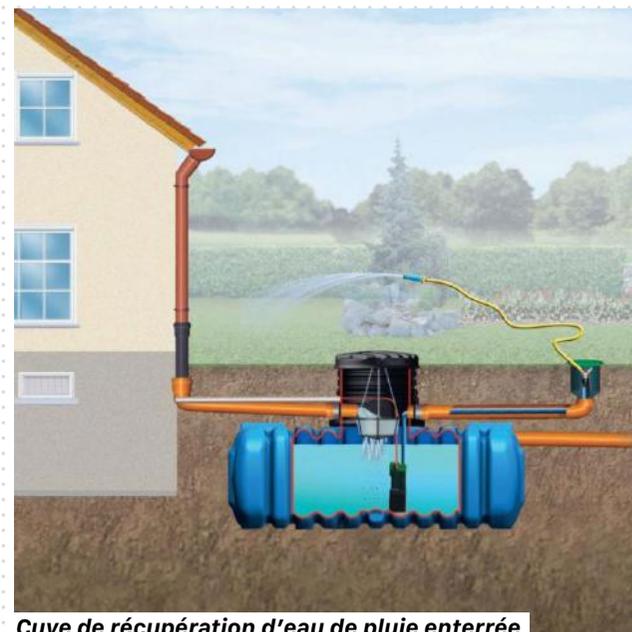


Les eaux de ruissellement



La gestion des eaux de ruissellement

Jardin pluvial



Cuve de récupération d'eau de pluie enterrée

Contexte

La commune d'Izon a connu une forte croissance résidentiel facteur d'artificialisation des sols. Les eaux de pluie s'infiltrent de moins en moins dans les sols et les nappes. Elles sont captées par des sols imperméables et saturent les réseaux d'évacuation. Les jardins privés constituent d'importants réservoirs de biodiversité, mais sont aussi imperméables : la mode du jardin minéral ou la bétonisation des allées de garages diminue l'infiltration des eaux dans le sol et la biodiversité. Par ailleurs, l'eau est une ressource rare qu'il s'agit de préserver, notamment pour l'arrosage du jardin.

Objectif

Cette action vise à faire prendre conscience aux habitants de l'impact de l'addition de choix individuels sur le fonctionnement du bassin versant. La mairie joue alors un rôle d'influenceur des pratiques des propriétaires privés. Un kit d'accompagnement combiné à des séances d'informations d'une trentaine de minutes permet de s'adresser directement aux détenteurs de jardins privés. La commune de Saint-Lunaire engagée dans une démarche similaire affiche des résultats spectaculaires : 3 mois après le début de la démarche, 51 foyers représentant 9,5 hectares de jardins ont rejoint la démarche. Un an après, ils sont 115 foyers.

Maîtrise d'ouvrage

Commune d'Izon

Acteurs

CAUE, agence de l'eau, propriétaires de jardin

Financeurs

Agence de l'eau, PETR du Grand Libournais (LEADER) [Region : appel à projet Accompagnement au Changement en faveur des Transitions Environnementales \(ACTE\)](#)

Outils

Jardins pluviaux - Guide du propriétaire
Fiches du CAUE de Gironde

ACTION 1.3.3 Créer un règlement de voirie qui intègre la gestion paysagère des fossés



Contexte

À Izon, la forte construction de logements individuels s'est traduite par l'aménagement de quelques voies nouvelles de desserte et l'évolution de certaines voiries existantes. Les voies sont souvent bordées de fossés qui permettent de drainer les eaux de voirie. L'entrée des habitations passe au-dessus du fossé, busées sous le cheminement. Le dimensionnement n'est cependant pas toujours adapté au flux et génère des inondations lors des fortes pluies.

Objectif

Cette action consiste à rédiger un règlement de voirie permettant de définir clairement la nature des aménagements de voirie et la répartition des principes de gestion.

La plantation des accotements, le diamètre minimal des passages busés ou la nature des matériaux seront précisés dans ce règlement. Le dimensionnement des trottoirs notamment en pied de murs peut au cas par cas être réduit pour intégrer des bandes de plantation.

Maîtrise d'ouvrage

Commune d'Izon

Acteurs

CAUE, habitants

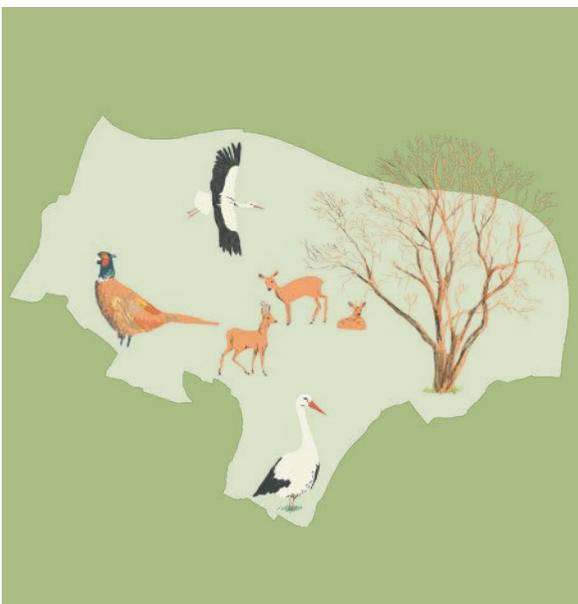
Financeurs

Agence de l'eau, Region : appel à projet Accompagnement au Changement en faveur des Transitions Environnementales (ACTE)

Outil

Rue inondable

OQP n°2



OQP N°2 Paysage vivant Conserver un paysage fertile



Sous OQP 2.1 Un paysage agricole : Maintenir le caractère agricole des paysages de la commune 55

ACTION 2.1.1 Favoriser le maintien de la vigne dans le paysage 56

ACTION 2.1.2 Repérer et préserver les arbres remarquables 57

ACTION 2.1.3 Contrôler l'expansion des peupleraies et reconverter les peupleraies abandonnées 58

Sous OQP 2.2 Un paysage nourricier : renforcer les ressources locales et les circuits courts 59

ACTION DECLIC 2.2.1 Planter des vergers participatifs 60

ACTION 2.2.2 Valoriser les jardins partagés et créer d'autres espaces vivriers 63

ACTION 2.2.3 Créer des rues comestibles 64

Sous OQP 2.3 Un paysage urbain vivant propice à la biodiversité 65

ACTION 2.3.1 Perméabiliser les espaces de stationnement 66

ACTION 2.3.2 Mettre en place une politique de l'arbre en ville 67

ACTION DECLIC 2.3.3 Réaménager la départementale comme un axe partagé et planté 68

ACTION 2.3.5 Elaborer un Atlas de la biodiversité communale 71

ACTION 2.3.6 Créer une charte des jardins 72



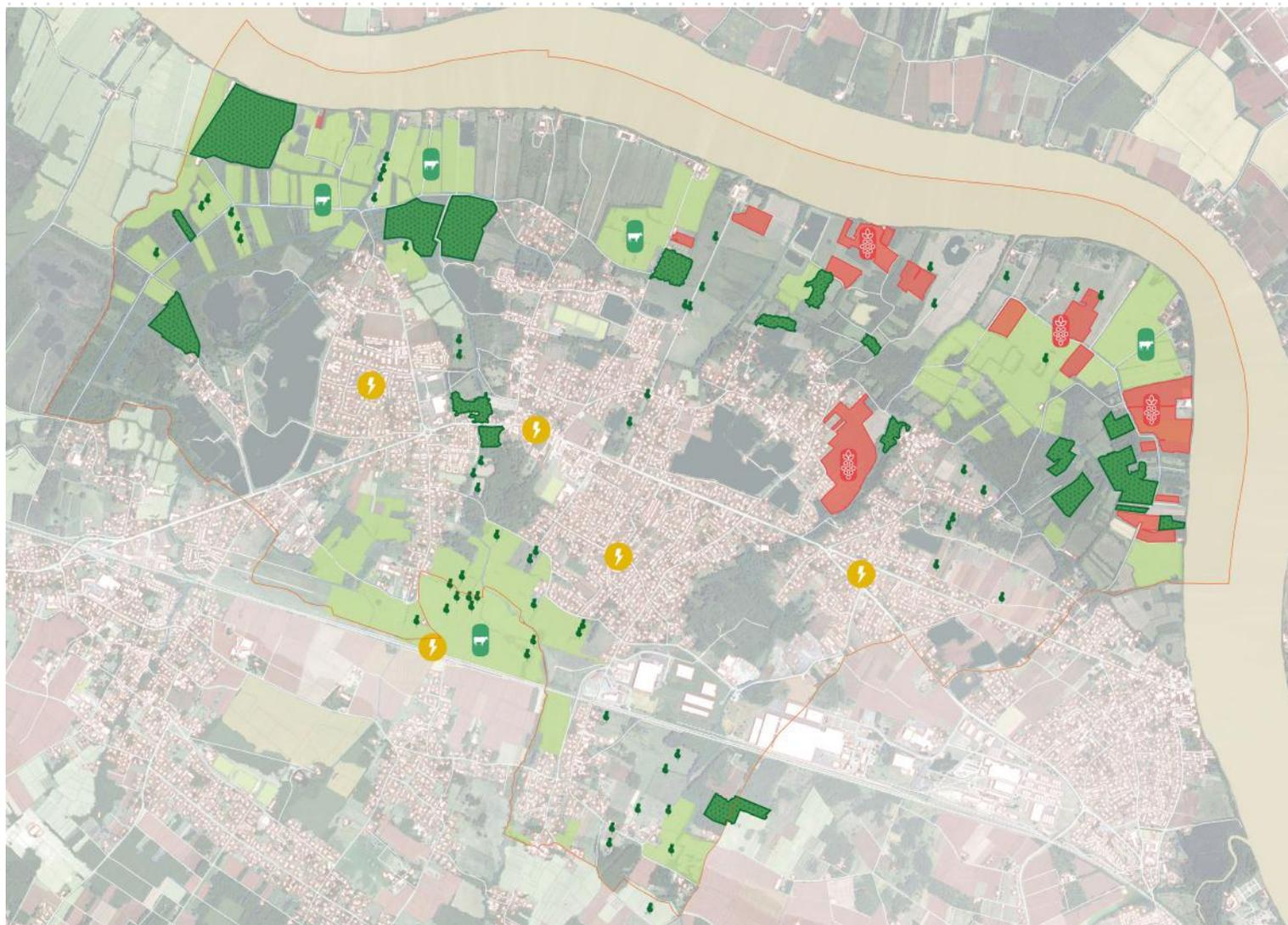
**OQP
N°2**

OQP N°2 Conserver un paysage vivant

Priorisation des actions

Co-construction Mise en place Actualisation et suivi de l'action

| | Court terme | | | Moyen terme | | | | Long terme | | | | |
|--|--|------|---|---|------|---|--|------------|------|------|------|------|
| | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | 2031 | 2032 | 2033 | 2034 | 2035 |
| <p>Sous OQP 2.1 Un paysage agricole : Maintenir le caractère agricole des paysages de la commune</p> | | | | ACTION 2.1.1 Favoriser le maintien de la vigne dans le paysage | | | | | | | | |
| | ACTION 2.1.2 Repérer et préserver les arbres remarquables | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | ACTION 2.1.3 Contrôler l'expansion des peupleraies et reconvertir les peupleraies abandonnées | | | | | | |
| <p>Sous OQP 2.2 Un paysage nourricier : Créer des circuits courts et renforcer les ressources locales</p> | ACTION DÉCLIC 2.2.1 Planter des vergers participatifs | | | | | | | | | | | |
| | ACTION 2.2.2 Valoriser les jardins partagés et d'autres espaces vivriers | | | | | | | | | | | |
| | ACTION 2.2.3 Créer des rues comestibles | | | | | | | | | | | |
| <p>Sous OQP 2.3 Un paysage urbain vivant propice à la biodiversité</p> | | | ACTION 2.3.1 Perméabiliser les espaces de stationnement | | | | | | | | | |
| | | | | ACTION 2.3.2 Mettre en place une politique de l'arbre en ville | | | | | | | | |
| | | | | | | | ACTION 2.3.3 Réaménager la départementale comme un axe partagé et planté | | | | | |
| | | | | ACTION 2.3.5 Élaborer un Atlas de la biodiversité communale et une charte paysagère des espaces publics | | | | | | | | |
| | ACTION DÉCLIC 2.3.6 Créer une charte des jardins | | | | | | | | | | | |



-  **Favoriser le maintien de la vigne dans le paysage**
(Préserver et restaurer le patrimoine viticole (cabane de vigne, bourdieux))
-  **Maintenir la présence de l'élevage dans le paysage**
-  **Repérer et préserver les arbres remarquables**
-  **Contrôler l'expansion des peupleraies et reconverter les peupleraies abandonnées**
-  **Travailler l'intégration paysagère des énergies renouvelables dans le paysage et sur les bâtiments**



Vigne pédagogique commune de Changé (53)



Restauration du patrimoine viticole



Le jardin millésimé, entre vin et jardin_Léognan

Contexte

La viticulture est un motif qui participe à la mosaïque agricole patrimoniale d'Izon. La vigne est directement présente en peau de léopard sur la commune, mais imprime aussi le paysage par la présence de chais, bourdieux ou abris relevant historiquement de cette activité. Déjà en recul, la place de la vigne dans le paysage est encore amenée à s'étioler avec les problématiques de surproduction dans le bordelais et les primes à l'arrachage.

Objectif

Cette action vise à maintenir la vigne dans le paysage Izonnais notamment dans les palus où elle est une composante paysagère historique. Il s'agit de soutenir les viticulteurs présents sur la commune par l'organisation de chantiers citoyens de restauration de leur patrimoine. Il s'agit aussi de maintenir la mémoire de la vigne dans le paysage avec d'autres formes d'interventions décorrélées de l'activité viticole comme des promenades de découverte sur l'histoire du vin de palus, la création d'une vigne pédagogique ou encore d'un jardin thématique comme celui du Jardin millésimé du Château Larrivet Haut-Brion.

Maîtrise d'ouvrage

Commune d'Izon

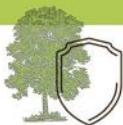
Acteurs

Viticulteurs, C.I.V.B. Conseil Interprofessionnel du Vin de Bordeaux, Chambre d'agriculture, SAFER, association Oxygen et courir a Izon.

Outils

[Vigne pédagogique](#)

1.2 La préservation de l'Arbre Remarquable



De manière simplifiée, on peut considérer l'arbre comme constitué de trois « sphères » principales, dont l'intégrité est à préserver :

SPHERE AERIENNE branches et feuilles, qui assure globalement la photosynthèse (aspect physiologique) et l'équilibre (aspect mécanique).

PROSCRIRE LES TAILLES VIOLENTES ET INUTILES notamment les tailles dites « préventives » ou de « rajeunissement » ; les interventions en taille même en bois mort doivent être raisonnées pour le bien de l'arbre...

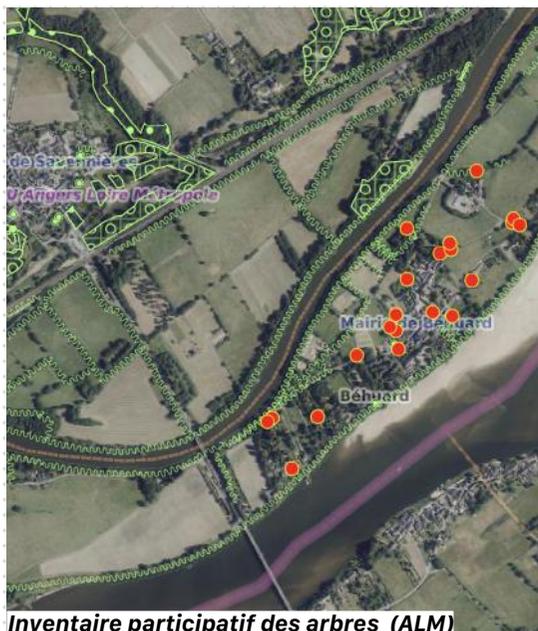
SPHERE DU TRONC et branches maitresses qui assurent la circulation de la sève (aspect physiologique) et la tenue de l'arbre (aspect mécanique)

PROTEGER LES TRONCS des blessures inutiles par des aménagements adéquats, exclure les pratiques de soin inadéquates...

SPHERE RACINAIRE qui assure l'alimentation en eau et en sels minéraux (aspect physiologique) et l'ancrage de l'arbre (aspect mécanique)

PROTEGER ET LAISSER RESPIRER LES RACINES ; éviter le compactage et proscrire les tranchées, le salage, le drainage.

Livret à l'usage du propriétaire_ A.R.B.R.E.S



Inventaire participatif des arbres (ALM)



Un arbre à cigogne de la palus

Contexte

Izon dispose de nombreux arbres remarquables qui animent les paysages. Le remembrement et la mécanisation des exploitations agricoles ont entraîné une simplification des paysages agricoles. Les arbres isolés constituent des éléments fixes du paysage qui participent à la qualité paysagère des espaces agricoles, mais aussi à son bon fonctionnement écologique. Ces arbres, du fait de leur taille, leur âge, leur essence rare ou encore leur localisation, enrichissent le paysage et sont de véritables repères visuels valorisant le cadre de vie.

Objectif

L'action vise à renforcer la connaissance des arbres de la commune et identifier les arbres remarquables afin de les préserver. Cette action peut faire appel à la pédagogie et la promotion des MAEC auprès des agriculteurs (en site Natura 2000), mais aussi à une protection des éléments du paysage dans les documents réglementaires. L'action passe aussi par la diffusion auprès des propriétaires d'un guide de bon entretien des arbres remarquables.

Maîtrise d'ouvrage

Commune d'Izon

Acteurs

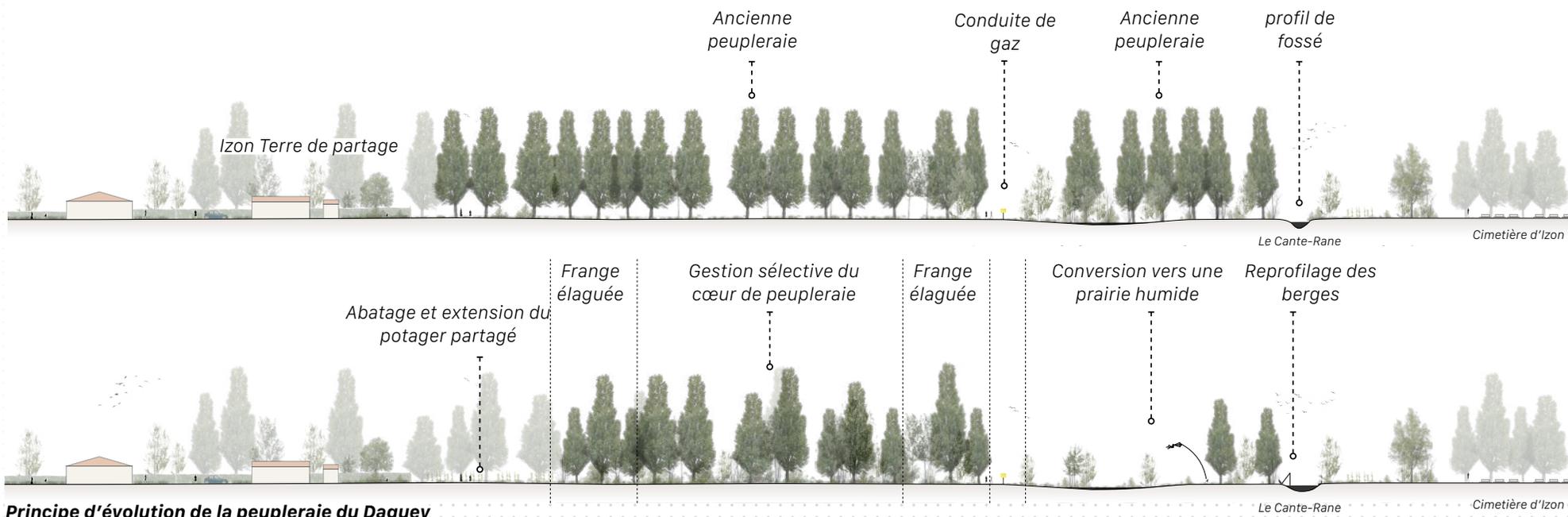
Agriculteurs, Chambre d'agriculture, Association arbre de Gironde, Association oxygène

Outils

- Alignement arbres (Article L.350-3 du CE)
 - Élément paysager (Article L.151-23 du CU)
 - [CAUE Gironde : Une taille respectueuse des arbres](#)

Outils - Financement

- [Arbre et agriculture en Nouvelle-Aquitaine](#)
 - [Appel à projets « Nature et transitions](#)



Principe d'évolution de la peupleraie du Daguey

Contexte

Face à l'augmentation de l'humidité des sols dans les palus, des éleveurs renoncent à l'exploitation de leurs terres et plantent des peupleraies pour maintenir une rentabilité économique. Les peupleraies se sont développées à partir des années 1990 dans la palus et le long des ruisseaux. Certaines sont abandonnées et menacent les constructions. La populiculture est critiquée pour des questions paysagères (fermeture visuelle de l'horizon, impose une signature visuelle forte dans des milieux naturels) et écologiques (appauvrissement de la diversité floristique, coupes franches, acidification des sols).

Objectif

L'action consiste à limiter les surfaces plantées en peupleraie en accompagnant les éleveurs vers des solutions alternatives (évolution vers un cheptel adapté à des sols plus humides par exemple) en s'appuyant sur l'expertise de la chambre d'agriculture. Il s'agit aussi de recenser et d'acquérir les peupleraies abandonnées comme celle du Daguey pour limiter les risques de chute sur les habitations, les reconvertir vers des milieux plus riches écologiquement et développer de nouveaux usages.

Maîtrise d'ouvrage

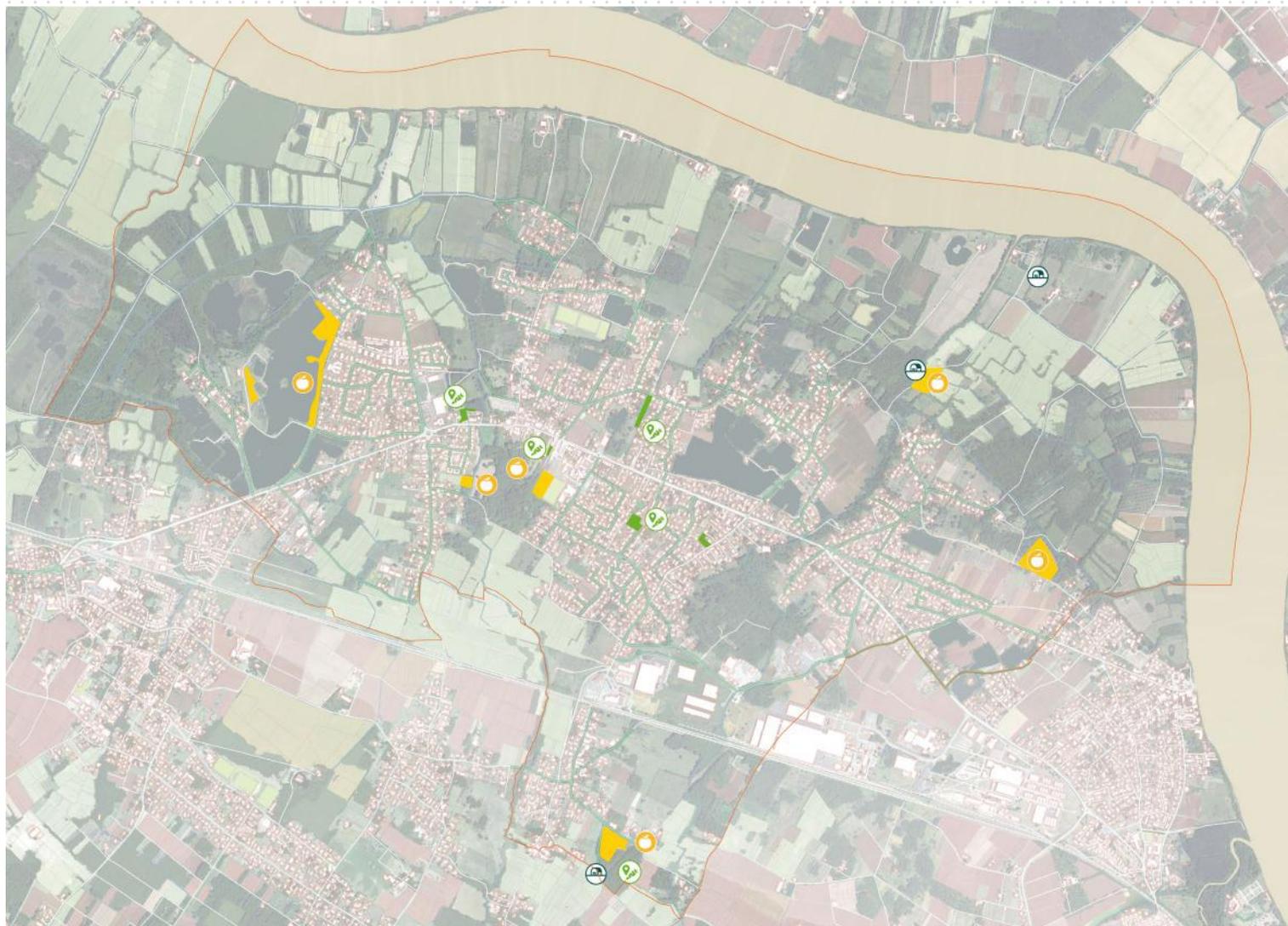
Commune d'Izon

Acteurs

- Département (ENS)
- Éleveurs
- Chambre d'agriculture
- Association arbres de Gironde

Outils - Financement

- [La populiculture ligérienne - Guide peuplier environnement paysage \(CNPF\)](#)
- [- Appel à projets « Nature et transitions](#)



Planter des vergers participatifs



Valoriser les jardins partagés et d'autres espaces vivriers



Créer des rues comestibles



Accompagner les nouvelles installations permettant la diversification

Veiller à la plantation de vergers et potager dans les nouveaux projets urbains



Vergers citoyens de Canéjan



Vergers citoyens du Haillan

Contexte

Si les photographies anciennes témoignent de la présence de vergers dans les paysages izonnais, ils sont rares aujourd'hui. On assiste aujourd'hui à une demande croissante de produits cultivés localement, pour limiter l'impact écologique du transport de denrées alimentaires, mais aussi promouvoir une alimentation plus saine, bénéficiant d'une meilleure transparence. La commune d'Izon promeut le développement d'une production alimentaire locale, principalement sous la forme de potagers partagés.

Objectif

L'action consiste à développer plusieurs vergers participatifs sur la commune afin de créer une ressource locale pour les habitants. Il s'agit d'introduire les arbres fruitiers en ville et d'en faire des lieux d'observation et de pédagogie. Le grand public et les enfants de l'école d'Izon pourront ainsi découvrir les variétés anciennes et apprendre des techniques de taille et de greffe et bénéficier d'une production de fruit locale. La multiplication des vergers dans la commune pose des questions d'entretien et de valorisation de cette nouvelle ressource communale, explorée dans cette action déclinée.

Maîtrise d'ouvrage

Commune d'Izon

Acteurs

CAUE, association Arbres et Paysages en Gironde, invitation au jardin, Izon terre de Partage

Chiffres clés

Coût d'un arbre moyenne tige : 70 à 150€
Pommiers: 220 (150-200) kg par arbre
Poiriers: 250 (150-300) kg par arbre
Cerisiers: 60 (20-90) kg par arbre

Outils - Financement

[Fonds pour l'arbre](#)



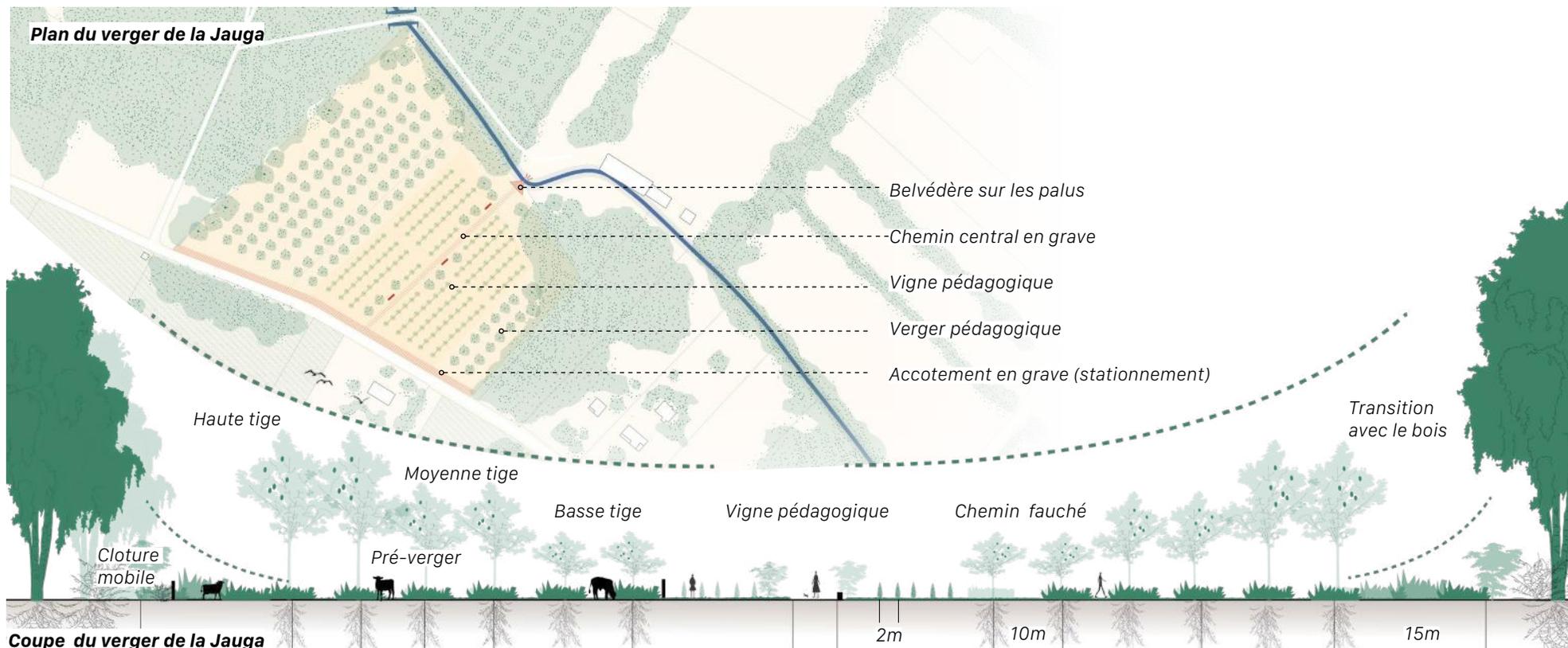
Prendre appui sur ses voisins

Le plan paysage a identifié 6 espaces potentiels pour développer des vergers participatifs à différents endroits de la commune. Afin d'identifier les facteurs de succès et problématiques de mise en place d'un verger, la commune pourra se rapprocher des communes de Canéjan et du Haillan qui ont réalisé ce type de projet. Il s'agira notamment d'obtenir des retours d'expériences sur les modes de gestion et sur la formation des services.

Anticiper les problématiques de gestion

Le recours aux associations (existantes ou à créer par un appel à projets lancé par la commune) et à l'implication des habitants et des écoles dans la plantation et l'entretien des vergers est indispensable afin de contenir les coûts de gestion et de maximiser les retombées pédagogiques de l'opération. La phase de formation des arbres nécessitera une taille annuelle. Ensuite, les intervalles pourront s'espacer tous les 3 ans. Le coût de taille par arbre (environ 5 euros par arbre et par an) peut être abaissé en formant des bénévoles en réalisant un entretien participatif. La gestion du couvert sous vergers est aussi une

problématique à anticiper. Le conventionnement avec un éleveur qui exploite économiquement le préverger est la solution la plus intéressante économiquement, écologiquement et socialement. La présence des animaux anime le verger pour le public, et la combinaison arbre-animal est source de bénéfice : Les fruits malades qui tombent au sol et sont éliminés par le cheptel, ce qui diminue la pullulation des ravageurs, recyclage de matière organique et limite les besoins d'apports des minéraux... Si le conventionnement avec les éleveurs n'est pas possible, l'éco Pâturage peut également être envisagé. Cette gestion limite les coûts d'entretiens, la solution expérimentée dans



les vergers pourra être déployée dans d'autres espaces verts. La tonte régulière du verger est à exclure pour des raisons économiques et écologiques.

Valoriser une ressource locale

La plantation des 2,5 ha du verger du Jauga, et la multiplication des vergers invitent à la valorisation de cette nouvelle ressource fruitière. Les rendements seront faibles lors des premières années ce qui permettra la mise en place progressive des débouchés : fruits frais, compotes, jus de fruits.. La valorisation des fruits en produits transformés nécessite une

organisation et des investissements (presseur, cuve, bocal...).).

Verger participatif et écologique de la Jauga

Le verger de la Jauga doit être envisagé comme une expérimentation. Le rendement n'est pas l'unique intérêt d'un verger. Ce lieu vivant est aussi source de pédagogie et de développement de nouveaux milieux écologiques.

Le choix des essences du verger s'appuiera sur une analyse des arbres fruitiers plantés à proximité de chaque site, ainsi qu'avec un échange avec les pépiniéristes de la région pour identifier des fruitiers adaptés aux

réchauffements climatiques. Dans la conception générale, un verger de densité moyenne (60 arbres/ha) d'arbres conduits en basse tige est conseillé pour faciliter la cueillette à hauteur d'homme.

La diversité des espèces facilite l'installation d'une faune spécifique utile à la régulation du verger. Arbustes fruitiers et vigne pédagogique complètent le verger et renforcent l'intérêt pédagogique (plus de moment de cueillette, plus de choses à observer) et écologique du verger.



Jardin partagé_Izon Terre de partage

Contexte

La commune d'Izon promeut le développement d'une production alimentaire locale, principalement sous la forme de potagers partagés. Les associations Izon terre de partage et invitation au jardin récemment constituée assurent des missions d'accueil du public et de pratique du jardinage nourricier pour tendre vers une autonomie alimentaire.

Objectif

L'objectif est de poursuivre le mouvement engagé et valoriser les potagers partagés existants et les associations qui en assurent la gestion. Il s'agit aussi de créer des jardins partagés dans d'autres secteurs de la commune afin de renforcer la ressource locale et la sociabilité.

Maîtrise d'ouvrage

Commune

Acteurs

Invitation au jardin, Izon terre de Partage, Chambre d'agriculture



Incrovable Comestibles à Sausheim



Rue comestible au Canada



Contexte

Les voiries secondaires d'Izon sont pour la plupart dépourvues de trottoirs bétonnés, ce qui contribue à renforcer le caractère rural de la commune. Cependant, l'arrêt de l'utilisation des pesticides impose d'instaurer de nouvelles méthodes d'entretien des trottoirs et pieds de murs.

Objectif

En complément du développement d'espaces vivriers partagés (vergers, potagers, vignes participatives) qui repose sur une gestion

associative, cette action vise à inciter l'ensemble des habitants à la plantation des pieds de murs. Il s'agit d'investir le plus grand nombre dans la qualité de son cadre de vie immédiat, de créer de nouveaux habitats écologiques au sein des rues et de stimuler le vivre ensemble.

Concrètement, l'idée d'inviter les citoyens à planter partout là où c'est possible et à mettre les récoltes en partage. Une simple promenade dans la ville se transforme alors en un moment de cueillette et de partage !

Maîtrise d'ouvrage

Commune

Acteurs

CAUE
Izon terre de partage
Incrovable comestible

Outils - Financement

- [Formation aux agents et élus «jardiner la rue» du CAUE](#)
- [Exposition «jardiner la rue» du CAUE](#)
- [Appel à projets « Nature et transitions»](#)



Perméabiliser les espaces de stationnement



Veiller à limiter l'imperméabilisation des futures zones d'activité



Mettre en place une politique de l'arbre en ville



Réaménager la départementale comme un axe partagé et planté

Élaborer un Atlas de la biodiversité communale (ABC)

Créer une charte des jardins

Guider les habitants dans l'entretien et l'aménagement des jardins (perméabilité, diversité des plantations, qualité des clôtures..)

Créer une charte de qualité paysagère des nouvelles constructions



parking perméable Grand site de Baie de Somme



Parking perméable_Espace libre



Contexte

De par l'urbanisation les bassins versants ont été imperméabilisés. Les surfaces bitumées qui recouvrent nos villes empêchent l'infiltration naturelle des eaux de pluie dans le sol : le ruissellement augmente, les ruisseaux montent plus rapidement en charge, les réseaux saturent et des inondations soudaines menacent la population. À partir du 1er juillet 2023, la loi Climat & Résilience oblige les propriétaires de parking d'établissement recevant du public de plus de 500 m² à perméabiliser la moitié de la surface du sol.

Objectif

Cette action vise à désimpermeabiliser les parkings publics afin d'améliorer le cadre de vie, le cycle de l'eau (en réduisant le ruissellement et permettant l'infiltration dans les sols) et la biodiversité du sol. De plus, la perméabilisation des aires de stationnement améliore la résilience urbaine dans un contexte du changement climatique en contribuant à réduire le phénomène d'îlots de chaleur et l'engorgement des réseaux. Il s'agit également de partager le retour d'expérience de la commune avec les acteurs privés amenés à engager des travaux similaires (choix des matériaux, mode de mise en œuvre...).

Maîtrise d'ouvrage

Communes

Acteurs

Commerçants propriétaires, foncières

Outils - Financement

[Art. L. 111-19-1 Loi Climat & Résilience](#)
[Appel à projets « Nature et transitions »](#)



Plan 1000 arbres Pontault-Combault_ POLIS



Contexte

Les unités paysagères des Palus et des ruisseaux disposent de nombreux arbres. En contraste, les espaces urbains d'Izon sont peu plantés. Le manque d'arbres rend donc ces espaces moins propices aux déplacements actifs, aux interactions sociales et à la biodiversité.

Objectif

Cette action consiste à créer un plan pluriannuel de plantation d'arbres afin d'améliorer la qualité paysagère et de lutter contre les îlots de chaleur

urbains (ICU) à moindres coûts. Si les plantations massives d'arbres sont courantes au sein des métropoles (Singapour, Londres, ou Bordeaux) ces plans sont plus rares dans les communes périurbaines. Pourtant, ce mode d'intervention correspond bien à leurs spécificités et permet de qualifier les paysages. Il s'agit notamment de coordonner la plantation des cours d'école, des espaces publics, mais aussi des abords de voiries en frange urbaine pour mieux intégrer des lotissements dans le paysage.

Maîtrise d'ouvrage

Commune

Acteurs

CAUE, conseil municipal des enfants et actions pédagogiques écoles, chantiers participatifs, associations.

Outils - Financement

[CAUE Gironde fiche : Les arbres et le domaine public](#)

[CAUE Gironde fiche : Une taille respectueuse des arbres](#)

[LABEL Végétal local](#)

de

OQP N°2

OQP N°2 Conserver un paysage fertile

ACTION DECLIC 2.3.3 Réaménager la départementale comme un axe partagé et planté



Plan paysage de Murs-Erigné_Polis



Contexte

Les voies de la commune offrent une composition singulière. D'une part des grands axes rectilignes comme la N242 (qui mesure 3.5 km de l'église d'Izon au port de Saint-Pardon) et d'autre part des voies secondaires souples soulignées par des fossés. La départementale construit un paysage particulier sur la commune. Le son des véhicules ou la présence de la publicité tranche avec les autres secteurs. Ce paysage linéaire évolue à la fin des années 1990 avec le développement

d'un cortège de signalétique normalisée et l'aménagement progressif de ronds-points et d'îlots piétons.

Objectif

Cette action a comme finalité de réaménager la départementale pour mieux partager l'espace entre les différents usagers et offrir un espace planté. Il s'agit notamment de formaliser des espaces de trottoirs et de pistes cyclables implantés à l'ombre d'arbres d'alignement.

Maîtrise d'ouvrage

Commune
Département

Acteurs

CAUE, Habitants, Association de cyclistes et de randonnées

Outils - Financement

[Convention d'aménagement de bourg](#)
[LABEL Végétal local](#)
[Appel à projets « Nature et transitions »](#)



Croquis avant/après : de la départementale au boulevard urbain



L'eau, les mobilités actives et les plantations, pour repenser le boulevard

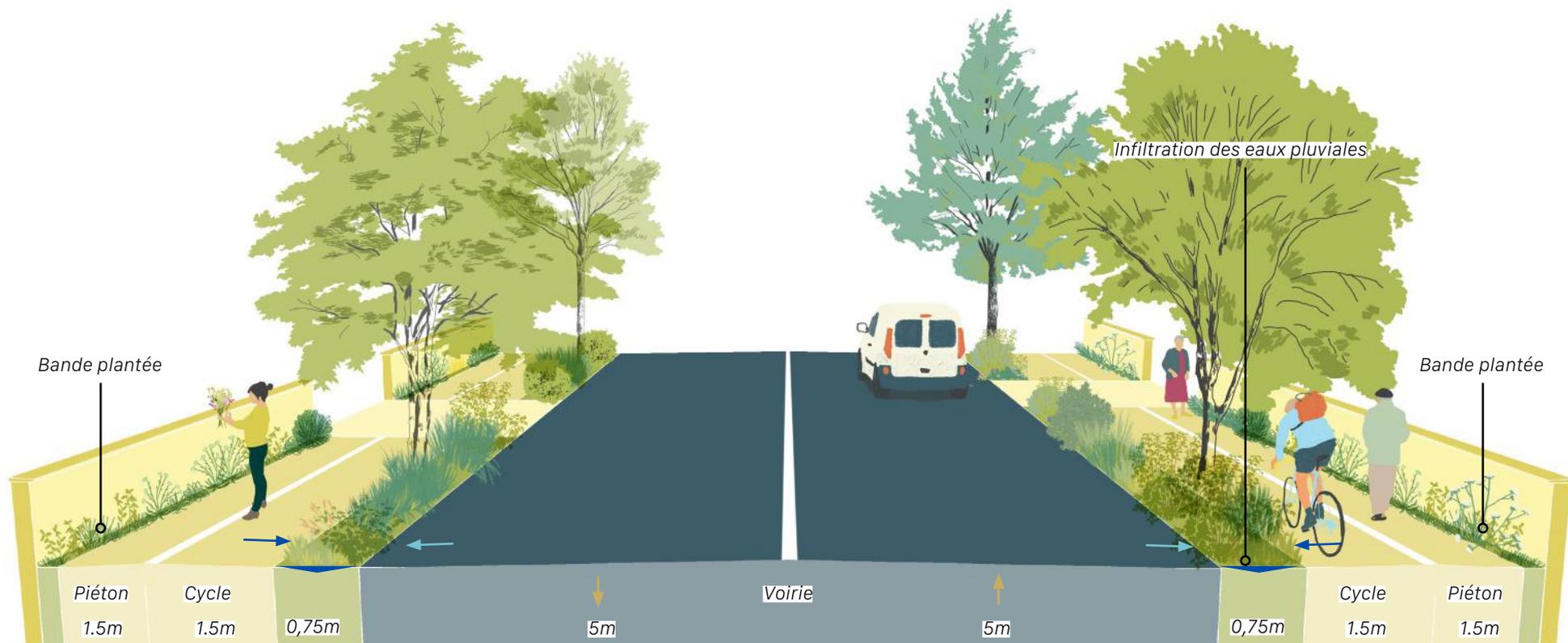
Le projet propose de regrouper la piste cyclable et les espaces piétons, mis à distance des voies par des bandes plantées d'arbres et de vivaces qui recueillent les eaux de pluie. L'eau, le végétal et les modes doux marquent un renouveau de l'identité du paysage urbain de la commune. Longue de 2,5 km, la départementale devient aussi un espace de mobilité utilisé quotidiennement par la majorité des quartiers d'Izon.

Diminuer la présence de la voiture

Le tapis d'enrobé actuel large de plus de 9m offre un obstacle majeur à la faune, une rupture dans la trame brune et domine le paysage. En résulte une esthétique aride, hors d'échelle, où le piéton semble perdu et où l'automobiliste accélère. Des passages piétons fréquents et des revêtements clairs et poreux pour les espaces non motorisés atténuent ce phénomène.

Traiter les limites, rendre la départementale fertile et agréable

Entre les bandes de roulement dédiées aux cycles, aux piétons et aux véhicules motorisés, le végétal apparaît. Des bandes de sols fertiles séparent les flux, tissent des continuités écologiques et offrent de l'ombre aux cyclistes. La bande plantée entre l'espace public et les parcelles privées est conçue et gérée avec les riverains.



Coupe perspective de la départementale

0.5m

Un coeur de ville piéton

Le profil de voirie avec la piste cyclable centrale est applicable entre Vayres et la mairie d'Izon. Au-delà, la départementale s'amincit en passant dans le centre ancien et ne permet pas cette configuration. Le plan paysage propose d'aménager une voie partagée pour donner la priorité aux modes doux et renforcer la qualité paysagère des espaces publics du centre ancien. Après le rond-point de la zone commerciale, le profil s'élargit et la piste cyclable peut de nouveau s'implanter en partie centrale.



Marquage des zones piétonnes à Bauné (49)



| Espaces | Vocabulaire paysager associé |
|---|--|
| Rues Boulevards Avenues Chemins | Alignements Cordons boisés |
| Places Placettes | Alignements Mails plantés Plantations ponctuelle |
| Parcs Squares Jardins Rues jardins | Alignements Masses boisées Vergers Plantations ponctuelle |
| Cavaliers Parkways | Cordons boisés Masses boisées |

Extrait charte paysagère et urbaine euralens_MDP

Contexte

Le plan paysage a permis d'initier une reconnaissance des paysages Izonnais et une sensibilisation des habitants à la particularité de leur cadre de vie. Les paysages de la commune sont très riches écologiquement. Une grande partie de la commune est couverte par le site Natura 2000 des Palus de St Loubès et d'Izon qui accueille 4 habitats naturels d'intérêt communautaire (lacs eutroques, des forêts alluviales et mixtes à et des mégaphorbiaies hygrophiles) parfois méconnus des Izonnais. Les paysages de la commune sont aussi urbains. La ville s'est construite rapidement avec une qualité d'espace public inégale.

Objectif

Cette action vise à poursuivre la démarche paysagère avec l'élaboration de deux documents opérationnels. L'atlas de la biodiversité qui vise à recenser scientifiquement et collectivement la faune et la flore communale et formuler des modes de gestions propices à cette biodiversité. La charte paysagère des espaces publics vise à faire l'inventaire des matériaux, du mobilier urbain et des palettes végétales utilisés sur la commune. Il s'agit ensuite de préconiser des palettes végétales qui anticipent le changement climatique et une rationalisation du mobilier urbain afin de réduire les coûts de gestion.

Maîtrise d'ouvrage

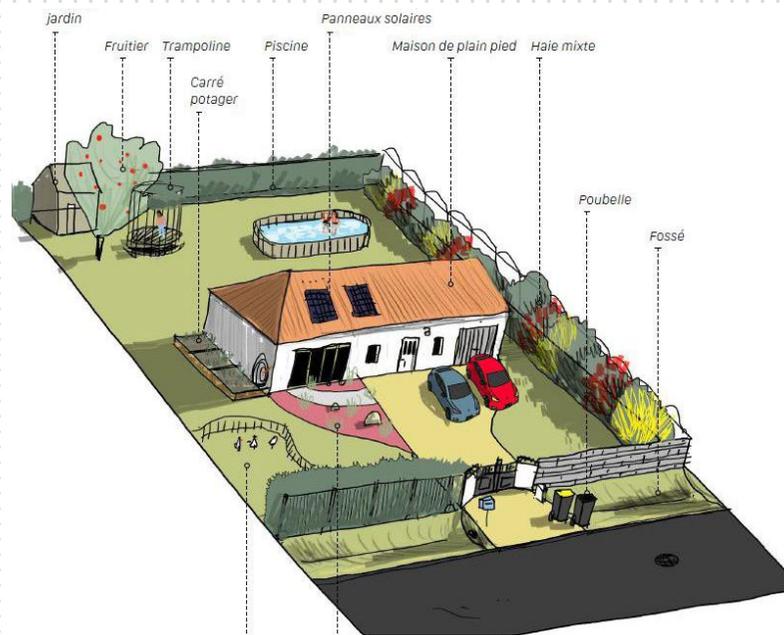
Commune

Acteurs

CAUE, Office Français de la biodiversité

Outils - Financement

Office Français de la biodiversité
[LABEL Végétal local](#)



Contexte

Izon a doublé sa population entre 1970 et 1985 puis à nouveau entre 1985 et 2020. La transformation d'un paysage rural à un paysage périurbain s'est traduite par le développement important de maisons individuelles (97,1% du parc en 2019). Les jardins de ses maisons constituent d'importants réservoirs de biodiversité, mais représentent aussi une charge de gestion parfois mal anticipée par les propriétaires. En résulte, des choix néfastes pour la biodiversité (jardin minéral, bétonisation des allées, haie monospécifique, introduction d'espèces invasives...) parfois encouragée par les jardineries.

Objectif

Le CAUE de Gironde a élaboré des fiches dédiées aux particuliers et propose des conseils d'un paysagiste. Cette action vise à diffuser ces fiches aux habitants. En parallèle, il s'agit de travailler avec le CAUE afin de compiler ces fiches et les préciser au regard des particularités Izonaises sous forme d'une charte des jardins. Cette charte sera diffusée aux particuliers qui souhaitent s'engager dans une gestion environnementale de leur jardin. La commune de Saint-Lunaire engagée affiche ainsi des résultats spectaculaires : après 3 mois 51 foyers soit 9,5 hectares de jardins, après un an après 115 foyers.

Maîtrise d'ouvrage

Commune d'Izon

Acteurs

Paysagiste conseil du CAUE, habitants et associations

Outils

- [Fiches du CAUE de Gironde](#)
- [Exemple de charte de jardin](#)
- [Visite de jardin](#)
- [Concours des villes et villages fleuris](#)

OQP n°3



OQP N°3_Paysage
partagé *S'approprier les
paysages*



Sous-OQP 3.1 Créer un réseau de promenades pour découvrir les paysages 75

ACTION 3.1.1 Permettre le passage le long des ruisseaux 76

ACTION DÉCLIC 3.1.2 Aménager des boucles de promenade animée 77

ACTION 3.1.3 Créer une signalétique piétonne lisible et attractive 80

Sous-OQP 3.2 Maintenir une commune vivante 81

ACTION 3.2.1 Réaménager le centre-bourg et encourager le commerce de proximité 82

ACTION DÉCLIC 3.2.2 Favoriser la convivialité et l'identité des hameaux et lotissements 83

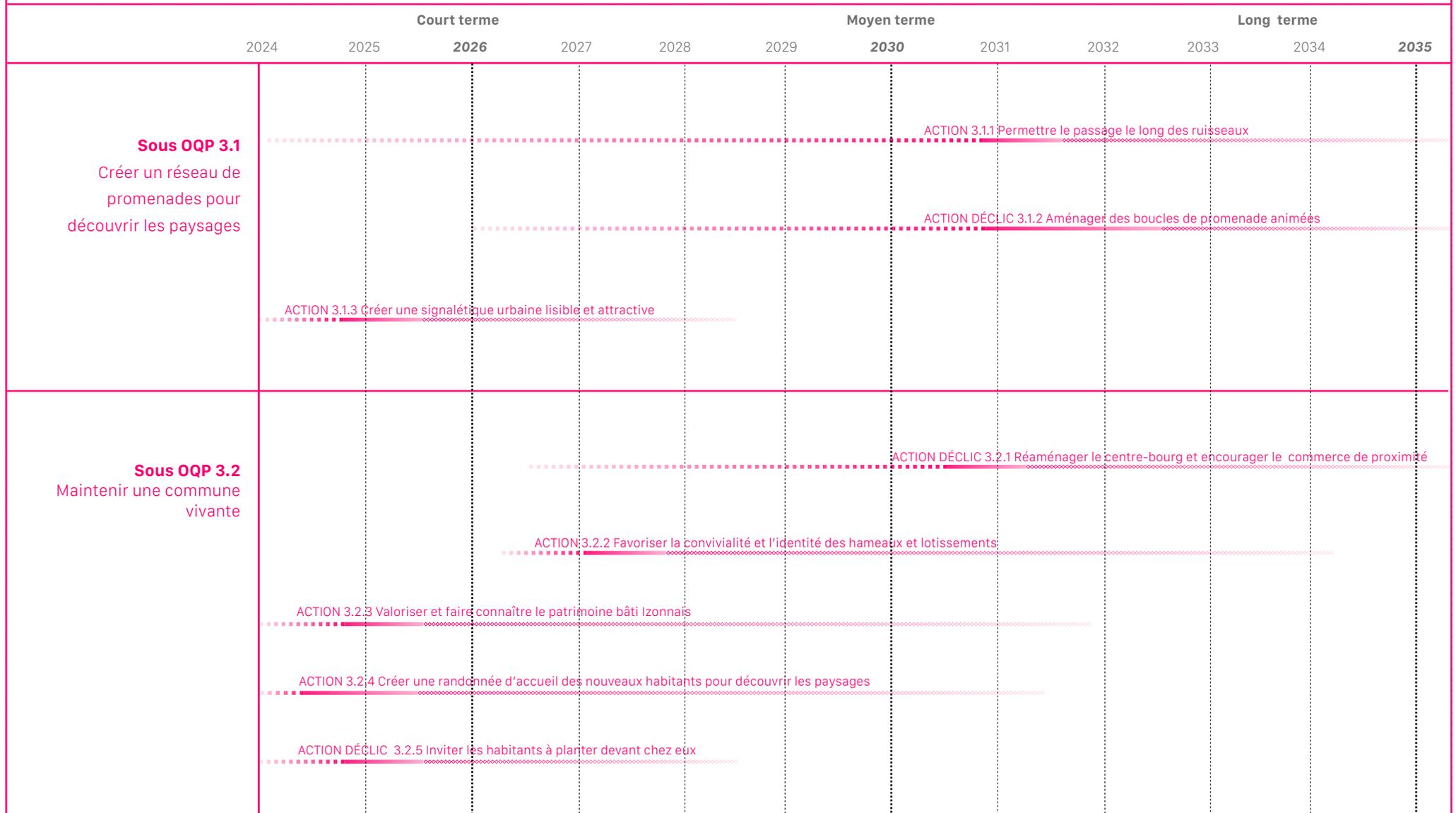
ACTION 3.2.3 Valoriser et faire connaître le patrimoine bâti Izonais 86

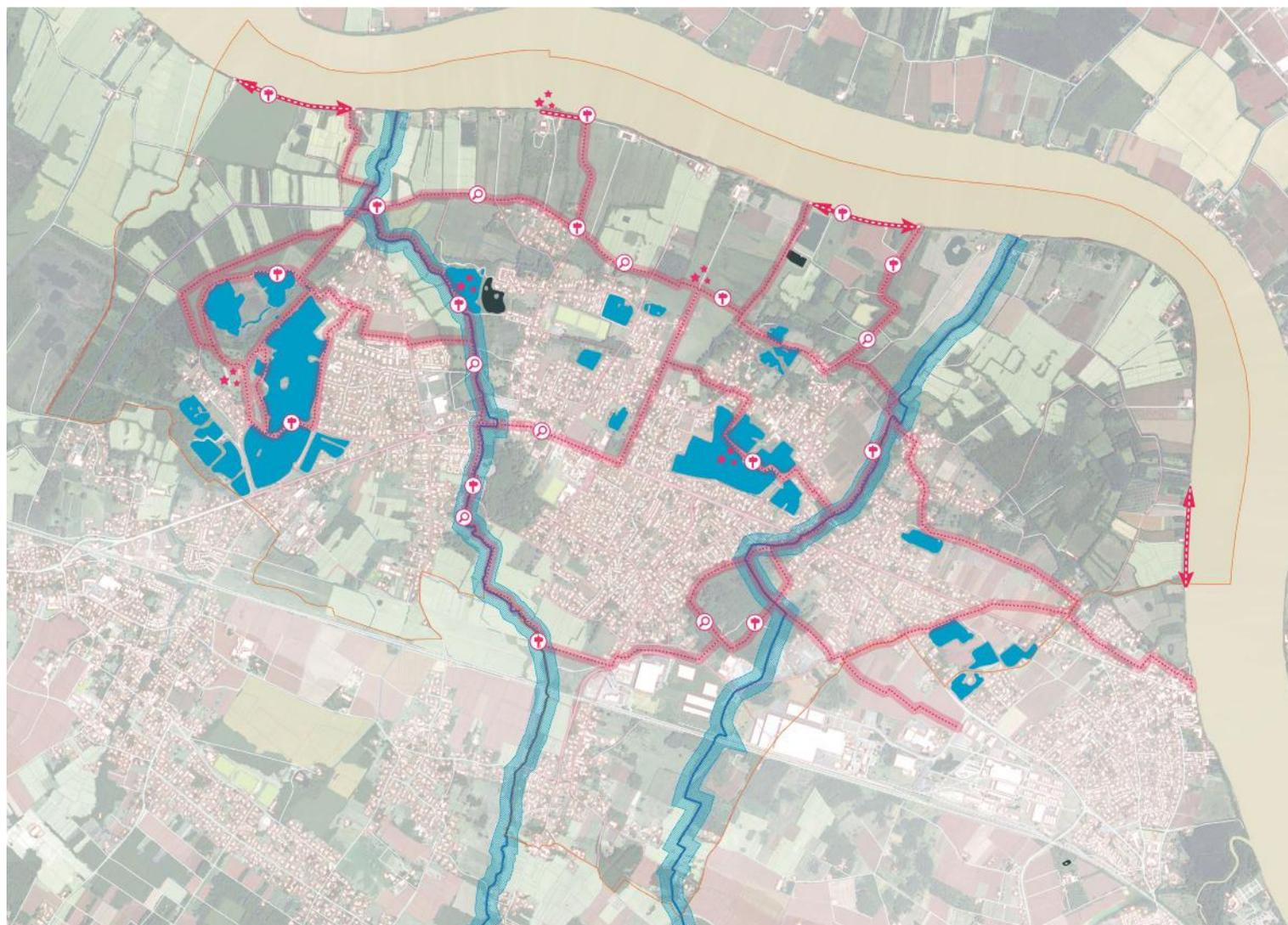
ACTION 3.2.4 Créer une randonnée d'accueil des nouveaux habitants pour découvrir les paysages 87

ACTION 3.2.5 Inviter les habitants à planter devant chez eux 88



Co-construction Mise en place Actualisation et suivi de l'action

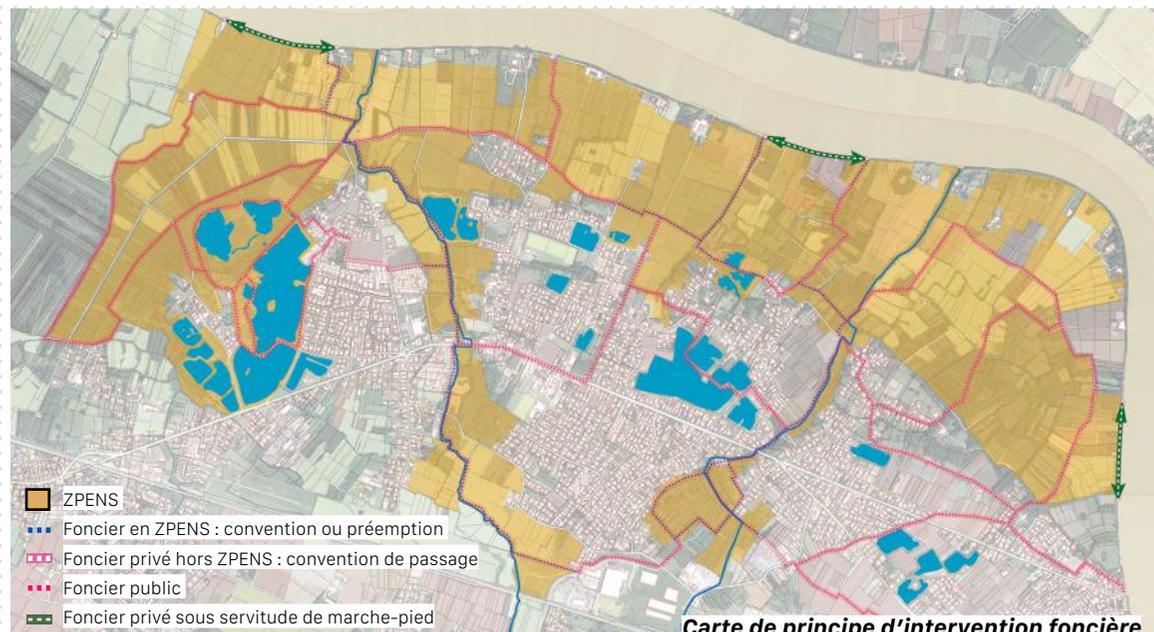




-  Permettre le passage le long des ruisseaux
-  Aménager des boucles de promenade à l'échelle des sites traversés
-  Retrouver la Dordogne, sensibiliser les propriétaires à la servitude de marche pied
-  Créer une signalétique urbaine lisible et attractive
-  Animer les boucles de promenade
-  géocaching
interventions artistiques



Ruisseau de la Hondeyre



Carte de principe d'intervention foncière

Contexte

Ressource essentielle, l'eau est aussi un élément prégnant du paysage de la commune située à près de 50% en zone inondable. La Dordogne et les ruisseaux du Cante-rane, des Prades et la Hondeyre constituent une richesse paysagère importante, mais ils sont aujourd'hui peu visibles et accessibles au public. Izon ne dispose pas de chemins propices aux modes doux permettant la découverte des paysages d'eau.

Objectif

Cette action consiste à mettre en place une politique foncière en partenariat avec le

département de Gironde afin de valoriser ces milieux et les faire découvrir au public. L'action foncière repose sur une animation foncière (rencontre et échange avec les propriétaires) visant la signature de conventions de passage ou la vente amiable d'une bande de terrain suffisante pour assurer la mise en place d'une gestion qualitative des milieux et le passage du public. L'outil des ZPENS (zones de préemption pour créer un espace naturel sensible) vise à compléter les possibilités d'acquisition par la commune ou le département en fournissant un outil de préemption mobilisable lors de la vente d'une parcelle par un particulier.

Maîtrise d'ouvrage

Communes

Acteurs

Département (ZPENS), SMER, EPIDOR, riverains du Cante-Rane et des Prades.

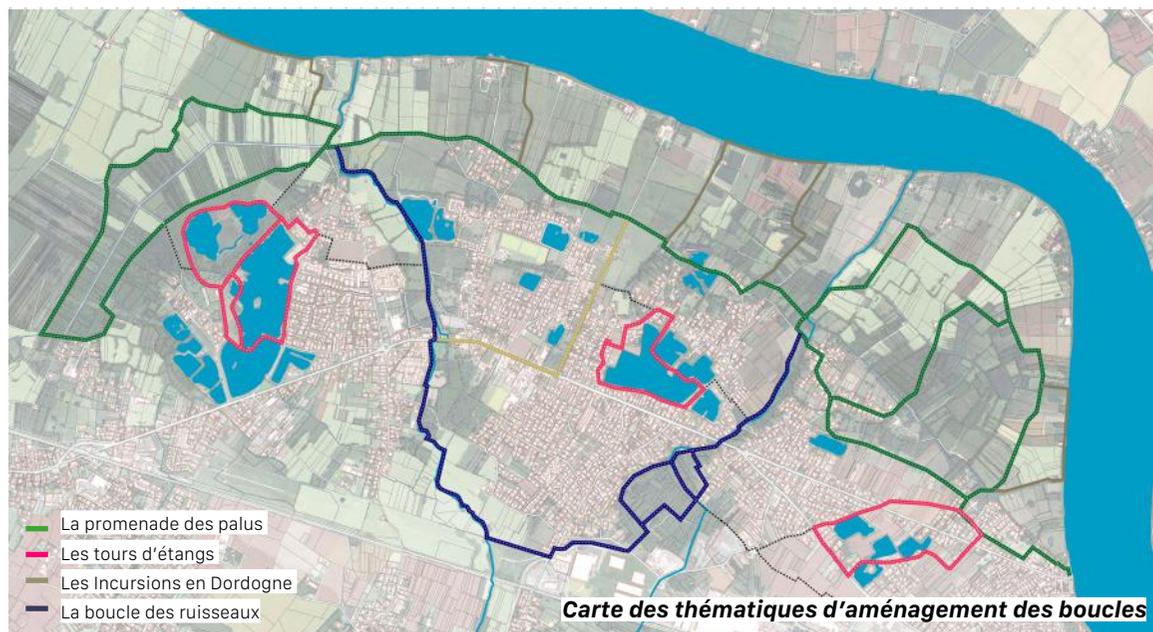
Financeurs

Département (ZPENS)

Outils réglementaires

[Convention de passage](#)
[Déclaration d'Intérêt Général \(DIG\)](#)

ACTION DÉCLIC 3.1.2 Aménager des boucles de promenade animées



Contexte

Implanté en marge des sentiers de grande randonnée, Izon ne dispose pas de sentiers cohérents permettant la découverte de ces paysages. Les habitants fréquentent donc souvent les mêmes itinéraires et ne connaissent pas certains secteurs de la commune.

Objectif

Cette action consiste à aménager et faire vivre un réseau de sentiers qui invitent à la découverte des paysages. Si l'action foncière définie précédemment vise à assurer à terme un maillage

de sentier continu, l'expérience paysagère sur ce réseau ne sera pas homogène et révélera la grande diversité des paysages Izonais. Le plan paysage propose 4 thématiques au sein de ce maillage : la promenade des palus, les tours d'étangs, les Incursions en Dordogne et la boucle des ruisseaux. Pour chaque parcours, un récit et une expérience particulière, mais aussi des enjeux d'aménagement et de gestion spécifiques. L'aménagement de ces chemins doit être pensé en cohérence avec les éventuels travaux de renaturation du secteur (voir fiche action 1.2.5).

Maîtrise d'ouvrage

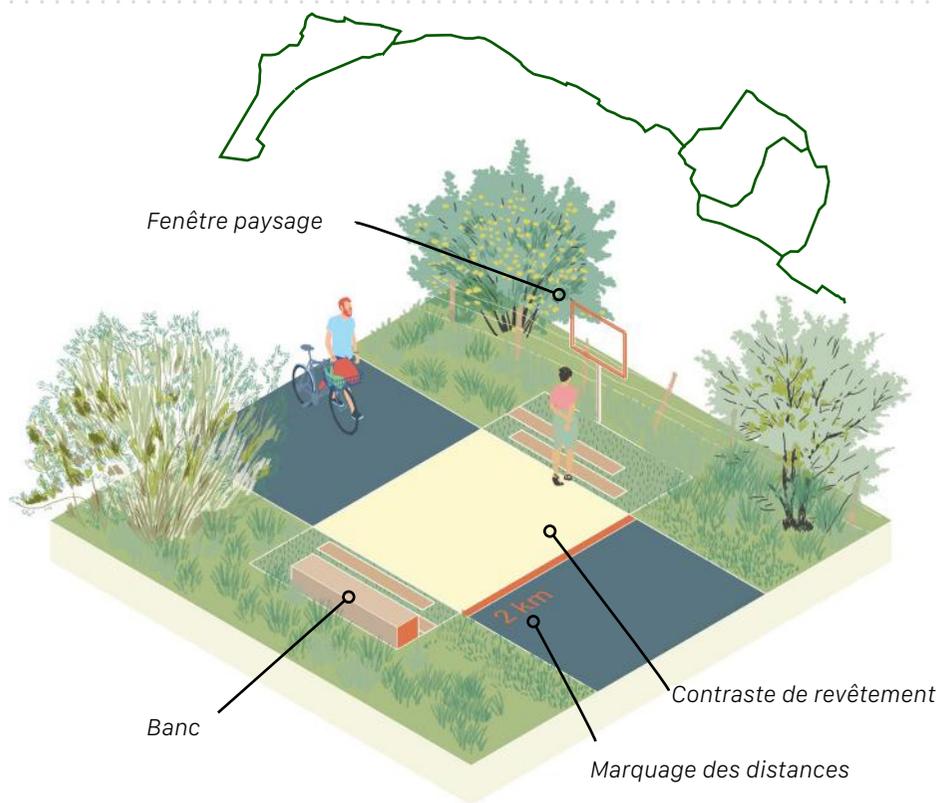
Commune

Acteurs

Fédération française de randonnée
Association de randonnées
École

Actions liées

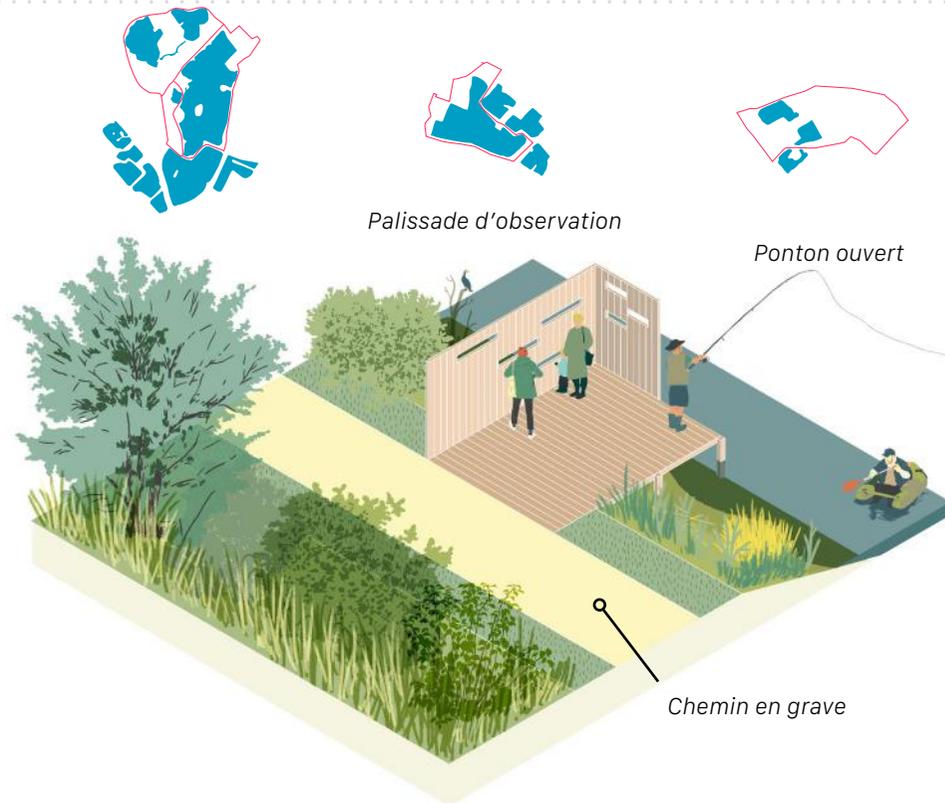
Action 3.1.1
Action 1.2.5
Action 1.1.2



La promenade des palus

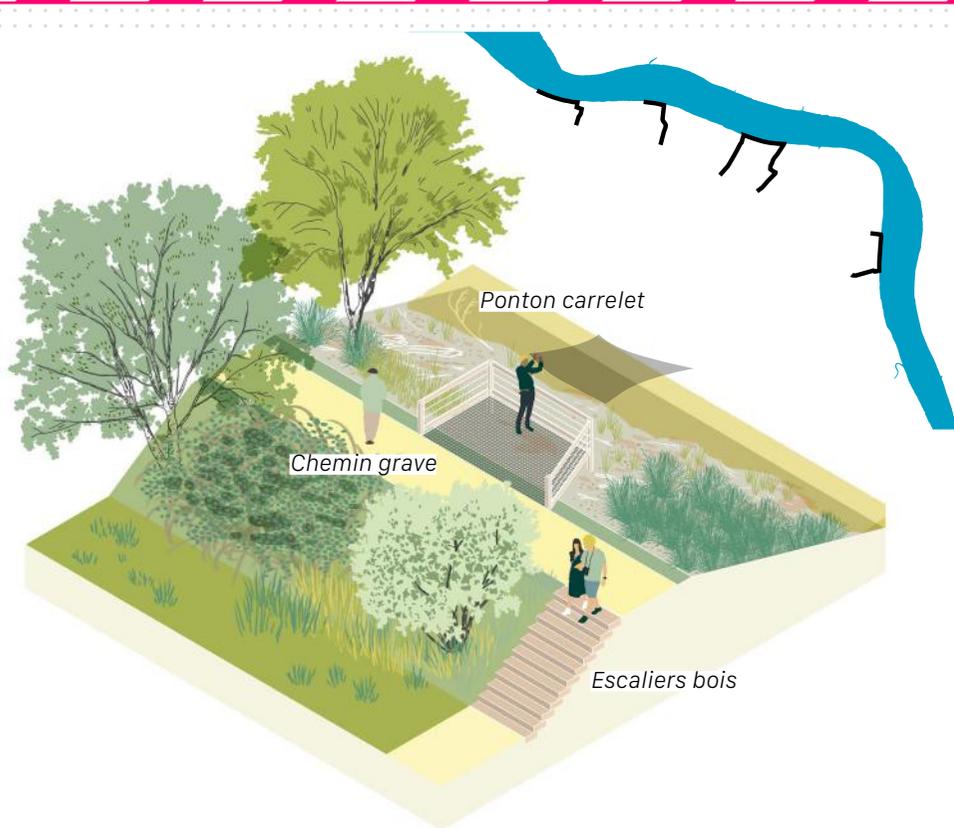
L'itinéraire traverse les palus sur près de 10km du marais du Glaugelas et ses barrails, jusqu'à la Conque où se mêlent vignes et forêts humides. Le parcours emprunte des sentiers déjà aménagés, mais aussi des sections de routes peu fréquentées. Peu d'aménagements sont à prévoir à l'exception du tronçon central qui nécessite d'acquérir du foncier et de créer des chemins.

Des jalons marquent le parcours et sécurisent les piétons lors du croisement avec une voiture. Les jalons imaginés sont composés d'une résine beige au sol, d'un mètre étalon, d'un banc en bois aux tranches peintes et de fenêtres qui interpellent et guident le regard vers des éléments singuliers du paysage : peupleraies, bourdieux, barrails, digues, vignes...



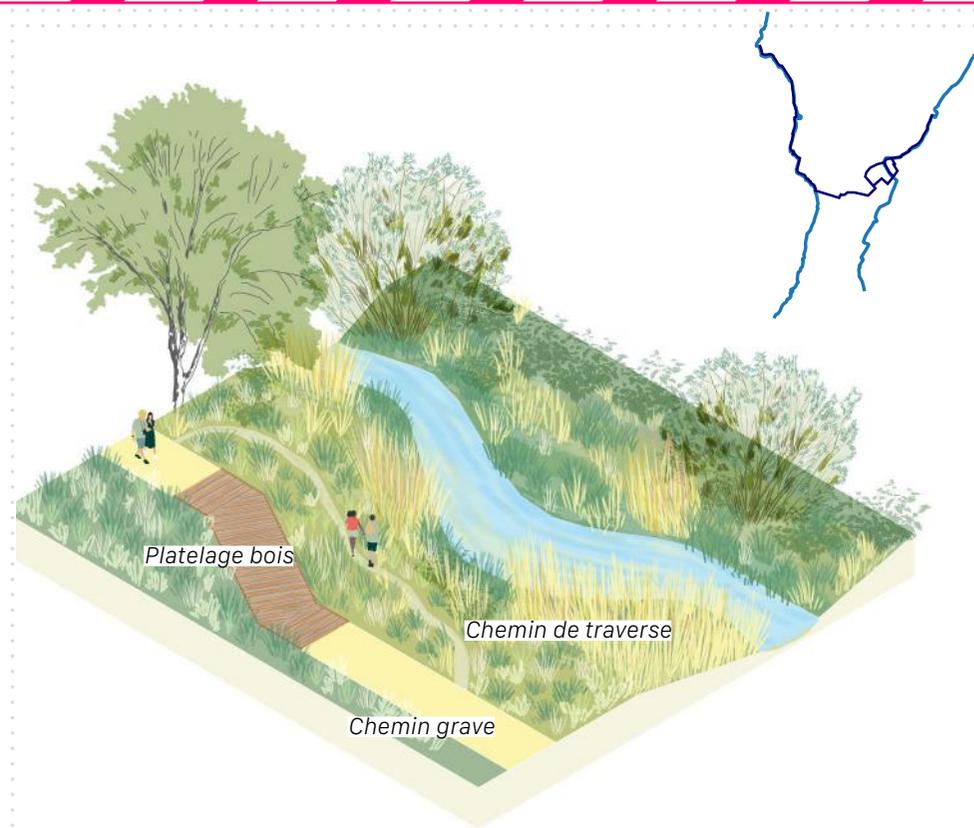
Les tours d'étangs

Les tours d'étangs sont situées au cœur du tissu urbain et proposent des parcours dédiés à la balade. Trois tours sont proposées, le tour de l'étang d'Anglade, celui du lac de Labrousse et celui des étangs de la Garenne. Ces parcours empruntent des chemins existants partiellement en site propre. L'étang d'Anglade est déjà aménagé, le projet propose cependant de défricher les abords du château d'Anglade, voir de sur creuser les douves pour révéler l'histoire de cette motte féodale et de développer un nouvel usage dans le bâtiment de la vacherie. Le tour de l'étang Labrousse est également déjà aménagé. Le projet propose d'aménager un ponton pour offrir une position de surplomb de l'eau et faciliter les usages de pêche ou de mise à l'eau d'une embarcation légère. Le tour des étangs de Garenne ne peut pas être plus aménagé dans la mesure où les étangs sont privés. Cependant le parcours offre un parcours plaisant avec des vues sur l'eau et les vignes.



Les incursions en Dordogne

Le projet prévoit quatre incursions permettant de découvrir la Dordogne, actuellement visible uniquement au port d'Izon. Ces incursions mènent à la digue de la Dordogne, offrant des points de vue en surplomb et de larges panoramas sur l'eau et le versant opposé. La promenade au port d'Izon s'étend jusqu'à l'ancien embarcadère, offrant une expérience remarquable le long de la Dordogne. Celle de La Matte traverse le spectacle ordonné et hypnotique des peupleraies adossées à la berge. L'incursion du Hach permet de réaliser une boucle entre les vignes et la tonne de chasse. Enfin, l'incursion de Jabastas permet aux visiteurs d'alterner entre les vignes, les peupleraies et les bois humides. La ripisylve de la berge s'écarte pour accueillir un carrelet.



La boucle des ruisseaux

Cet itinéraire longe le Cante-Rane et les Prades sur plus de 5 km. Ce parcours traverse différentes séquences paysagères urbaines, mais aussi des bois humides (voir fiche action 1.3.1) et des prairies humides. À l'exception d'un tronçon sur le Cante-Rane, ces parcours ne sont pas aménagés et vont nécessiter la constitution d'une maîtrise foncière. Les chemins seront aménagés de manière à limiter l'impact de l'aménagement sur les milieux (grave faiblement compactée, chemin d'écorces). Des chemins de traverse de petite largeur seront aménagés dans les surlargeurs de manière à canaliser le piétinement et permettre l'approche de l'eau.



Fenêtre de reconstitution forteresse de Kruševac



Signalétique piétonne directionnelle



Mobilier pédagogique parc du ruisseau Le Haillan

Contexte

Le paysage urbain d'Izon est peu dense et étalé ce qui complexifie l'orientation au sein de la ville. La commune dispose déjà d'une Signalisation d'Information Locale (SIL) pour faciliter les déplacements routiers. Cependant le long de la départementale, la multiplication des éléments de signalétique et de publicité conduit à des difficultés d'orientation. Par ailleurs, le développement des boucles de promenade va nécessiter un travail de balisage et la mise en place d'une signalétique piétonne.

Objectif

Cette action vise à créer une signalétique piétonne pour encourager les mobilités actives en ville. Cet équipement doit permettre une orientation efficace (jalonnement régulier, temps en minute), mais aussi inviter à la découverte des paysages et du patrimoine izonnais. La signalétique doit être ludique pour interpeller sur certains lieux emblématiques et s'effacer dans les lieux naturels pour éviter de nuire à l'expérience des sites. Afin d'ajuster la signalétique, les dispositifs peuvent être expérimentés in-situ temporairement afin d'obtenir les retours des usagers avant déploiement.

Maîtrise d'ouvrage

Communes

Acteurs

Commerçants, Habitants, Département

Outils

[Guide de signalisation et repérage de Nantes métropoles](#)

Actions liées

Action 3.1.2



Flower power Avignon



Réaménagement du centre-bourg de Beautiran



Peinture d'une façade et du trottoir

Contexte

Avec la standardisation des matériaux de construction, les paysages urbains tendent à s'homogénéiser. L'extension urbaine, la dispersion des équipements et le développement de zones commerciales affaiblissent les cœurs commerçants historiques et renforcent la dépendance aux déplacements motorisés. La commune s'est engagée dans une démarche participative de revitalisation de centre-bourg.

Objectif

Cette action vise à maintenir les commerces du centre-bourg d'Izon qui participent à la vitalité économique et sociale de la commune. La revitalisation s'appuie sur une multitude d'actions conjuguées plus ou moins coûteuses et complexes à mettre en oeuvre. Investir l'espace public avec du mobilier ludique peut permettre de redéfinir à moindre coût une identité de centre-bourg. Le réaménagement des espaces publics inscrit une transformation plus durable, mais doit anticiper l'évolution des modes de vie (place de la voiture notamment) et nécessite des budgets plus importants.

Maîtrise d'ouvrage

Communes

Acteurs

Commerçants, Département, habitants

Outils

Cout de travaux d'espaces publics : 180€/m²
Convention d'Aménagement de Bourg (CAB)

Action liée

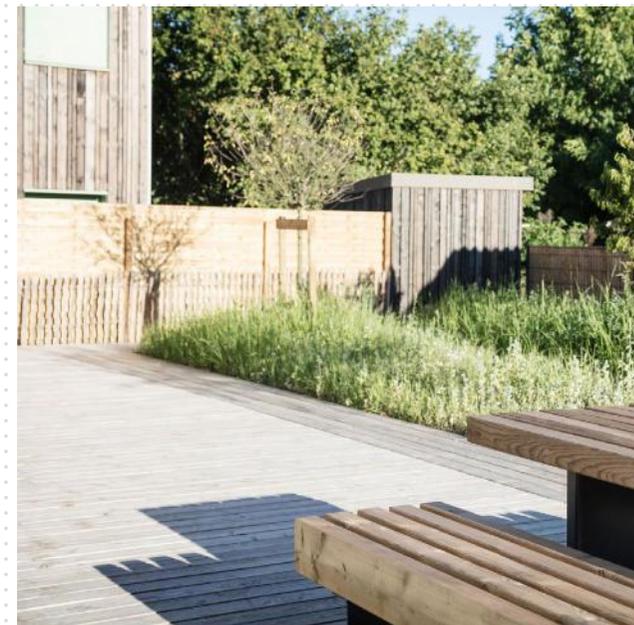
Action 2.3.3 Réaménager la départementale



Deux bancs pour créer du lien dans un quartier



Serre et jardin partagé au cœur du lotissement



Contexte

Les hameaux d'Izon disposent parfois de retraits de façades ou de cours utilisées comme d'espace de convivialité. L'augmentation du nombre de véhicules par foyer a transformé ces petits espaces publics en parking. Dans les lotissements récents, des espaces verts sont souvent intégrés notamment autour des aires de retournement, mais peu d'usages s'y développent. Dans une logique de fin de l'artificialisation, les espaces urbanisés peu denses vont devoir se réinventer. À terme les lotissements se transformeront peut-être en écoquartier et cette transformation nécessitera une puissance publique médiatrice, garante du dialogue et d'un équilibre entre

ambition et préservation.

Objectif

Cette action consiste à intervenir avec les habitants sur ces petits espaces publics de quartier. Il s'agit de questionner les usages actuels et créer des projets pour encourager les pratiques collectives, la sociabilité et la résilience. Les espaces verts peuvent ainsi s'imaginer en jardin de pluie permettant d'infiltrer les eaux de toiture, en point d'apport volontaire pour libérer de la surface dans les garages, en aires de jeux pour les enfants du quartier ou encore en espaces productifs partagés (Potager, verger ou vigne partagée).

Maîtrise d'ouvrage

Commune

Acteurs

Habitants, Copropriété

Actions liées

[Guide quelle évolution pour le pavillonnaire](#)

Financement

[Appel à projets « Nature et transitions »](#)



Plan de principe de la placette de l'Ousteau Neuf



Croquis de principe de la placette de l'Ousteau Neuf

Placette de L' Oustau Neuf

La placette de l'Oustau neuf est un espace aujourd'hui peu qualifié au cœur d'un ensemble de bâtiments en pierre. L'espace central est aujourd'hui peu utilisé et valorisé. Le stationnement des véhicules est peu optimisé et omniprésent dans le champ visuel.

Le projet prévoit de formaliser le stationnement afin de libérer de l'espace pour des plantations. Des arbres d'alignement sont implantés en limite des places de stationnement et génèrent de l'ombre sur les places. Des accès aux portails existants sont évidemment maintenus, mais ne sont plus des espaces de stationnement.

Un bel arbre est planté afin de marquer l'entrée dans le hameau.

Une aire de dépôt des poubelles dotée d'un bardage ou un point d'apport volontaire enterré est créé. L'aire de dépôt concentre les poubelles ce qui simplifie la collecte et intègre ces éléments dans le paysage.

Une partie de l'espace planté est légèrement surcreusé de manière à stocker et infiltrer dans le sol les eaux pluviales des voiries et bâtiments environnants. Le végétal joue aussi un rôle de filtration des polluants des aires de stationnement.

L'espace vert est aussi aménagé afin de créer des usages et renforcer la sociabilité dans le hameau. Une grande table en bois ou un terrain de pétanque réunissent les habitants.



Plan de principe avant /après de la placette des Pins



Croquis placette des Pins

Placette des pins

La placette des pins n'est pas aujourd'hui propice à la convivialité. L'aménagement est un simple rond-point permettant le retournement des véhicules. Des trottoirs existent, mais sont peu pratiqués, la mousse s'y développe. Les espaces verts sont de vastes pelouses plantées d'arbres qui forment plus un «décor» qu'un espace écologiquement intéressant et propice aux usages.

Le projet propose de passer la voirie en voirie partagée (la bande centrale est partagée avec priorité aux piétons) afin de planter et désimperméabiliser les trottoirs. Ce choix permet de créer des espaces verts qualitatifs au pied des clôtures et reste un choix de gestion des flux cohérent au regard du faible passage dans l'impasse.

L'espace de pelouse à l'entrée de l'impasse accueille un jeu enfant construit avec les habitants de manière à renforcer la convivialité au sein du quartier. Un «verger de quartier» est planté et géré avec les habitants en lien avec la stratégie de développement des vergers sur la commune. Le rond-point permettant le retournement est maintenu et creusé en son centre de manière à infiltrer les eaux pluviales et limiter l'engorgement des réseaux.



Château de Grand Pré



Topoguide de boucles de randonnées Triangle vert



Plaque de rue pédagogique

Contexte

Izon dispose d'un patrimoine dont l'histoire n'est pas toujours connue des habitants. L'église, le château d'Anglade, le Château de Grand Pré, les pavillons ou encore les différents bourdieux forment un patrimoine bâti à faire connaître. La toponymie des noms de la commune issus du Gascon est aussi un élément culturel identitaire méconnu. Le travail de Léo Drouyn est également un élément déjà présent, mais qui pourrait se décliner sur d'autres secteurs de la commune.

Objectif

Cette action vise à valoriser ce patrimoine et le faire découvrir aux Izonnais. Le patrimoine bâti sur l'espace public comme le Château d'Anglade peut faire l'objet de travaux de défrichage. Des éléments sur historique (histoire, photographie ancienne) pourront être intégrés à la signalétique ou à des topoguides thématiques. Des ateliers avec l'école d'Izon de reconduction photographique peuvent également être organisés et poursuivre le travail affiché sur le jardin de l'église. Les panneaux des noms de rues seront renommés et intégreront l'explication de l'origine de chaque toponyme connu.

Maîtrise d'ouvrage

Communes

Acteurs

Association patrimoniale, Clem, CAUE

**Contexte**

Plusieurs voyages collectifs et ateliers ont été organisés avec les habitants lors de l'élaboration du plan de paysage. Ces temps d'échanges ont permis à certains participants de découvrir certains lieux et de mieux comprendre l'histoire des paysages de leur commune. Izon a doublé sa population entre 1970 et 1985 puis à nouveau entre 1985 et 2020. L'attractivité de la commune va encore entraîner dans les prochaines années l'arrivée de nombreux nouveaux habitants.

Objectif

Pour partager avec les nouveaux habitants de la commune l'histoire et les particularités des paysages, la commune mettra en place des randonnées d'accueil. Ces balades ouvertes permettront de présenter les différentes unités paysagères à l'aide des panneaux d'exposition du plan paysage, de partager les projets en cours ou l'action d'acteurs partenaires utiles aux arrivants (CAUE, association, agriculteurs en circuit court...).

Maîtrise d'ouvrage

Communes

Acteurs

CAUE, CLEM



Permis de végétaliser de la ville de Paris



Belle de bitume



Création d'une fosse de plantation

Contexte

Les voiries secondaires d'Izon sont pour la plupart dépourvues de trottoirs bétonnés, ce qui contribue à renforcer le caractère rural de la commune. Cependant, l'arrêt de l'utilisation des pesticides impose d'instaurer de nouvelles méthodes d'entretien des trottoirs et pieds de murs.

Objectif

Cette action vise à inciter l'ensemble des habitants à la plantation des pieds de murs. Il s'agit d'investir le plus grand nombre dans la

qualité de son cadre de vie immédiat, de créer de nouveaux habitats écologiques au sein des rues et de stimuler le vivre ensemble. Concrètement, l'idée d'inviter les citoyens à planter partout là où c'est possible. Cette action repose sur l'outil du permis de végétaliser qui permet d'orienter la nature des plantations (espèces végétales locales adaptées aux conditions de plantations et aux changements climatiques, espèces comestibles, voir fiche 2.2.3) et d'engager l'habitant dans l'entretien de son pied de façade.

Maîtrise d'ouvrage

Commune

Acteurs

Habitants, CAUE

Financement

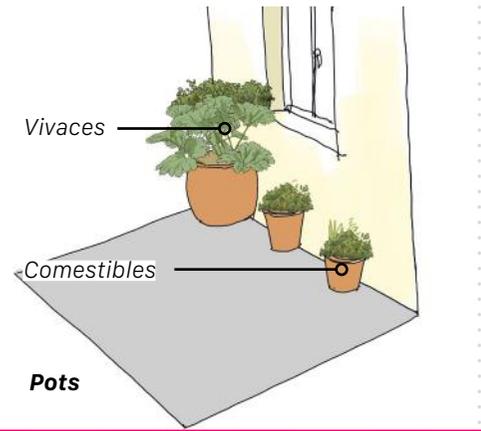
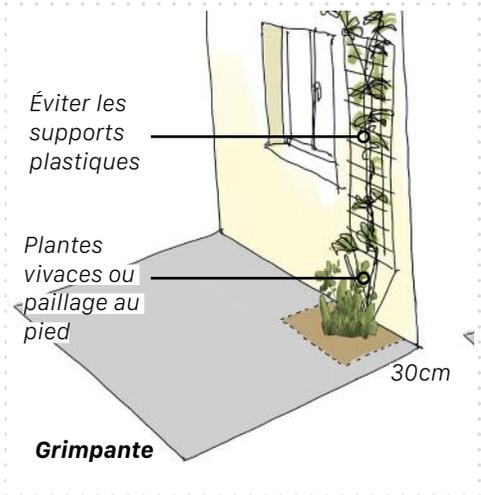
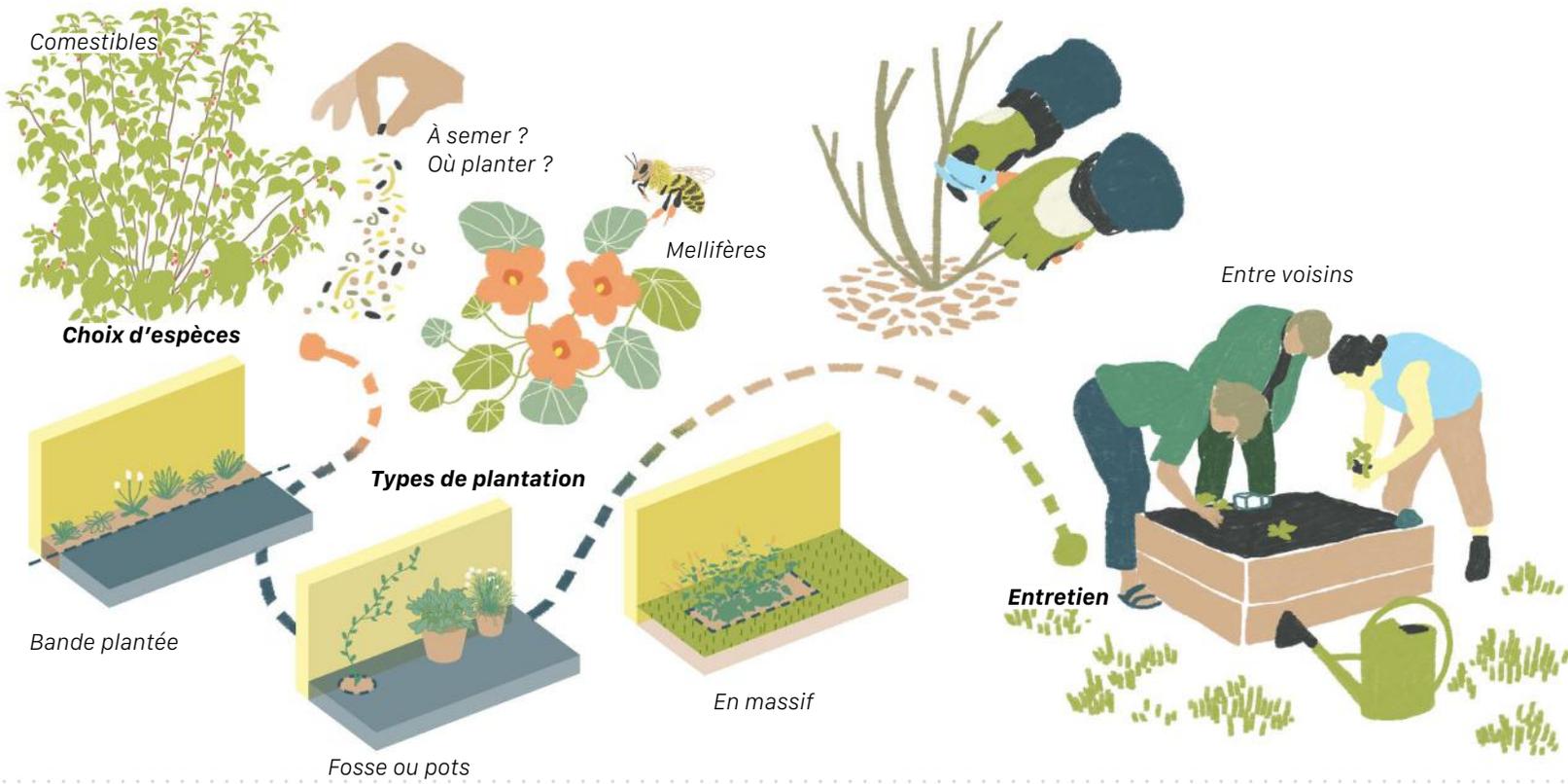
[Appel à projets « Nature et transitions »](#)

Actions liées

[Fiche 2.2.3 - Rues comestibles](#)

[Exemple de permis de végétaliser](#)

[LABEL Végétal local](#)



Rue après rue, la ville se transforme

Pour initier la plantation, la commune lance un appel à projets. Chaque citoyen qui propose un projet de plantation est invité à une matinée de sensibilisation organiser avec le CAUE et les services techniques. L'exposition du CAUE «jardiner la rue» offre un support idéal pour présenter les bonnes pratiques de plantation et répondre aux questions des riverains.

Chaque participant décrit sur une fiche préétablit le type de plantation :

- bandes plantées, de minimum 50cm de large et de profondeur
- massifs, sur terre végétale de taille et dimension

variables
- fosses ponctuelles permettant la plantation de grimpante
- Pots

Et précise aussi les plantes envisagées et si le projet nécessite l'intervention des services.

À la suite d'une analyse par les services techniques, une lettre donne l'accord de plantation sur le domaine public contre engagement du citoyen de suivis de ces plantations. Cette lettre peut-être accompagnée d'un kit de plantation (graine, étiquette pour écrire le nom des plantes..). Un rendez-vous avec les services techniques est proposé si le projet le nécessite.

Plantes vivaces et arbustives



Euphorbe de Martin
Euphorbia x martinii



Valériane rouge
Centranthus ruber



Rose trémière
Alcea rosea



Pourpier de Cooper
Delosperma cooperi



Vergerette de Karvinski
Erigeron karvinskianus



Millepertuis
Hypericum



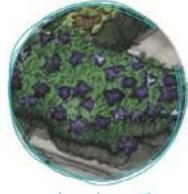
Thym
Thymus



Heuchère 'Palace Purple'
Heuchera micrantha
'Palace Purple'



Aster nain 'Tonga'
Aster dumosus 'Tonga'



Campanule des murailles
Campanula portenschlagiana



Hortensia
Hydrangea macrophylla



Sauge à petites feuilles 'Hot Lips'
Salvia microphylla 'Hot Lips'



Geranium vivace
Geranium



Herbe aux écouvillons
Pennisetum alopecuroides



Sauge de Jérusalem
Phlomis grandiflora



Cosmos sulfureux
Cosmos sulphureus



Coréopsis
Coreopsis 'Lightning Bug'



Grande marguerite
Leucanthemum x superbum



Pavot de Californie
Eschscholtzia californica



Coquelourde des jardins
Lychnis coronaria



Valériane blanche
Centranthus ruber albus



Oreille de souris
Cerastium tomentosum



Iris
Iris spp.



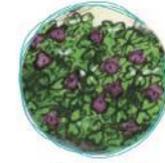
Romarin officinal
Rosmarinus officinalis



Sariette vivace
Satureja montana



Aubriète
Aubrieta



Oxalis articulé
Oxalis articulata



Orpin des jardins
Sedum spectabile

Les grimpantes



Jasmin étoilé
Trachelospermum
jasminoides



Rosier
Rosa

Et aussi ...

Akebia / *Akebia quinata*

Chèvrefeuille de Henry / *Lonicera Henryi*

Passiflore / *Passiflora caerulea*

Jasmin blanc / *Jasminum officinalis*

Hortensia grimpant / *Hydrangea petiolaris*